



UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI

(UAC)

INSTITUT DE GEOGRAPHIE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

(IGATE)

MASTER INTEGRATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT

(MIRD)

MEMOIRE DE MASTER

Option : Développement Local

**PROCESSUS DE DECENTRALISATION ET
DEVELOPPEMENT LOCAL AU TOGO :
CAS DE LA GESTION DES MARCHES DANS LA
COMMUNE DE SOKODE**

Réalisé par :

Tidjani ALASSANI

Sous la direction de :

Dr Omer THOMAS

Maitre de Conférences

(DGAT/FASHS/UAC)

et

Dr Ismaïla TOKO IMOROU

Maitre de Conférences

(DGAT/FASHS/UAC)

Soutenu le 1^{er} /03/ 2019

Sommaire

Dédicace	3
Remerciements	4
Sigles et acronymes	6
Résumé	7
Abstract	7
Introduction	8
CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE	11
1.1. Cadre théorique	11
1.2- Objectif global	14
1.3. Hypothèses	14
CHAPITRE II : POLITIQUES DE DECENTRALISATION AU TOGO	30
2.1 Qu'est ce que la décentralisation ?	30
2.2 Décentralisation, une question au centre des débats au Togo	31
2.3 Etat d'avancement du processus de décentralisation au Togo	31
CHAPITRE III: GESTION ET CONTRIBUTION DES MARCHES AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE SOKODE	40
3.1- Marchés de la Commune de Sokodé et leur caractéristiques	40
3.2 Genèse et évolution des marchés de la Commune de Sokodé	43
3.3 Usagers	45
CHAPITRE IV : CONTRAINTES LIEES AU FONCTIONNEMENT ET A LA GESTION DES MARCHES ET APPROCHES DE SOLUTIONS	65
4.1- Caractéristiques des infrastructures marchandes	65
4.2- Problèmes de gestion des marchés de Sokodé	67
4.3 Projet de réhabilitation du grand marché de Sokodé	73
4.4 Souhails des commerçants à l'occasion d'un réaménagement du marché	75
4.5 Approches de solutions liés aux dysfonctionnements des marchés	76
4.6 DISCUSSION	81
Conclusion	85
Références Bibliographiques	87
ANNEXES	92
Listes des figures	102
Liste des tableaux	102
Liste des photos	102
TABLE DES MATIERES	103

Dédicace

Je dédie ce présent travail de recherche :

- à mon père EL Hadji Kassimou ALASSANI et à mes mamans Awa DJOBO et Rakyétou BOUKARI;
- à ma sœur Roubaba TCHATIKPI et à mon frère Awali TCHATIKPI.

Remerciements

Ma gratitude et considération vont en premier lieu à mon Directeur de mémoire, le professeur Omer THOMAS Maître de Conférences des Universités du CAMES, enseignant au Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), qui a su, tout au long de cette année, me diriger d'abord, me conseiller en suite, me former surtout. Réaliser un mémoire sous sa direction fut un enrichissement inespéré.

Ensuite, je tiens à remercier particulièrement mon co-directeur, Docteur Ismaïla TOKO IMOROU Maître de conférences des Universités du CAMES, enseignant au Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), pour ses conseils et encouragements.

Je remercie également le Docteur Soufouyane ZAKARI qui a supervisé mes travaux de recherche.

J'adresse mes sincères remerciements les plus profonds à mon chef du département de géographie Dr Kadouza PADABÔ Maître de Conférences à l'Université de Kara pour ces encouragements et pour m'avoir orienté vers une formation sur la décentralisation et développement local.

Mes remerciements vont également à l'endroit de tous mes parents qui, malgré leurs multiples occupations m'ont soutenu financièrement pour la rédaction du présent mémoire.

Je rends hommage aux membres du jury qui ont bien voulu examiner ce travail.

J'exprime d'avance mes gratitudes au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Kara Dr Assogba GEZERE Maître de conférences à l'Université de Kara.

Mes considérations et remerciements vont à l'endroit de mon frère aîné Monsieur Nazif DJOBO qui a su trouver à chaque fois les solutions aux différents problèmes qui se sont présentés à moi.

Je veux témoigner toute ma gratitude à mon oncle Monsieur Essofa DJOBO dit lumière commerçant à Sokodé qui a su trouver les mots justes pour m'encourager à remonter la pente dans les moments de stress intense.

Je rends aussi hommage aux autorités de la commune de Sokodé, qui ont accepté que l'étude soit menée sur leur territoire.

Mes sincères remerciements à toutes personnes qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation du présent mémoire mes très chers frères et sœur Arafat KARIM, Assimiou OURO-KOURA et Mounawara ALASSANI.

Sigles et acronymes

AIMF	: Association Internationale des Maires Francophones
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CNRA	: Commission Nationale à la Reforme Administrative
DAF	: Direction Administrative et Financière
DGAT	: Département de Géographie et d'Aménagement du Territoire
DST	: Direction des Services Techniques
EEBTP	: Etude et Exécution des Bâtiments Travaux Publics
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Science Humaines
FLESH	: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
GPS	: Global Positionning System
NECBAPS	: Société de Négoce de Commerce de Bâtiments et des Prestations de Services
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAD	: Programme d'Appui à la Décentralisation
PDC	: Plan de Développement Communal
PDVS	: Programme de Développement des Villes Secondaires
PFVT	: Partenariat Français pour la Ville et les Territoires
PNDL	: Programme National de Développement Local
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SWOT	: Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
UAC	: Université d'Abomey Calavi

Résumé

En cette ère du processus de décentralisation où les marchés jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources locales, les marchés de la commune de Sokodé restent encore caractérisés par une prédominance d'infrastructures marchandes précaires, une insuffisance de place, leur exigüité et la mauvaise gestion des ressources qu'ils génèrent. La démarche méthodologique adoptée est basée sur la recherche documentaire, la collecte des données sur le terrain, le traitement des données et l'analyse des résultats. Ces résultats ont été obtenus auprès de 140 usagers

Il ressort de cette étude que le nombre élevé des usagers et l'existence des marchés d'écoulement constituent les principaux atouts au déploiement des échanges commerciaux. Ainsi, les taxes prélevées au niveau des marchés de la commune par an s'élèvent à 12.001.200 Fcfa soit 6 % du budget communal qui s'élève à 208.835.600 Fcfa (budget 2018). Mais l'exigüité et le mauvais état des infrastructures rendent difficiles les activités commerciales. Pour faire face à ces problèmes, il urge de dynamiser ces marchés en vue de leur meilleure contribution au développement local.

Mots clés : décentralisation, développement local, gestion, marchés, Sokodé

Abstract

In this era of the decentralization process where market play an important role in the mobilization of local resources, the market of the Sokodé commune are still characterized by a predominance of precarious market infrastructures, lack of space, their small size and bad management of the resources they generate. The methodology used is essentially about collection, counting, processing and analysis of the results.

This study shows that the high number of users and the existence of this disposal markets constitute the main asset for the deployment of commercial exchanges. Thus, the taxes levied at the level of the commune's markets per year amount to 12.001.200 Fcfa or 6 % of the municipal budget which amounts to 208.835.600 Fcfa. But the small size and poor condition of the infrastructure make commercial activities difficult. In order to cope with these problems, it is important to boost these markets for their best contribution to local development.

Key words: decentralization, local development, management, market, Sokodé

Introduction

Depuis plus de deux décennies, la décentralisation est devenue le mode de gestion des collectivités territoriales dans la plupart des Etats du monde avancés dans le processus démocratique. La sous région ouest africaine s'est aussi lancée dans cette dynamique (AMLALO, mars 2007). Ce système vise à décongestionner le pouvoir central de certaines tâches. La décentralisation constitue un outil institutionnel propice au renforcement de l'accès aux services de base (PFVT, 2012). Cela s'explique par la montée des politiques de développement appliquées à travers le monde.

Elle constitue un projet de réforme politique, son implication essentielle est de faire émerger auprès de l'Etat un autre type d'acteur public proche de la population en charge du développement : les collectivités locales (Ouédraogo, 2006). L'instauration d'un tel système de représentation est censée favoriser à la fois le développement local et la démocratie (Sebahara, 2000). Elle est devenue l'une des composantes essentielles de la stratégie de développement adoptée dans la plupart des pays du sud. En Amérique latine par exemple, la décentralisation a été l'un des moyens de démocratisation utilisée pour remplacer des régimes centraux autocratiques discrédités par des gouvernements élus fonctionnant avec des nouvelles constitutions (Prévost-schapira 2001). Et dans certains cas surtout en Asie de l'est, la décentralisation paraît être motivée par le besoin d'améliorer la fourniture des services à de grandes populations et par la reconnaissance des limites à ce que peut faire l'administration centrale (Paulais, 2012).

La décentralisation au Togo s'inscrit dans un cadre juridique énoncé par la constitution du 14 octobre 1992 et complété d'abord par la loi du 11 février 1998, puis par celle de 2007. Elle respecte le principe de la libre administration et ses corollaires, et s'applique à des sujets (AMLALO, mars 2007).

Les marchés constituent des facteurs déterminants de cette ère de décentralisation. La République du Togo à l'instar des autres pays de la sous région ouest-africaine dispose d'un tissu dense de marchés communaux. Les marchés sont des lieux publics, d'exposition, de vente des biens et des services. Ils demeurent les centres les plus importants d'échanges de produits entre marchands et acheteurs qui en sont les véritables animateurs (Tchaou, 2011). C'est alors dans ce système d'échange entre population, à travers le processus de distribution que les biens fabriqués par les producteurs et les demandes des consommateurs se confrontent (Mariette DURAND, 2012). Ce qui crée un réseau d'échange interconnecté qui maintient la cohésion de la société à travers les flux des produits vivriers.

Selon N'Bessa (1984), les marchés revêtent une importance capitale pour l'économie des régions ou de la Commune du fait des activités commerciales qui s'y mènent. En effet, en dehors de sa fonction économique, le marché participe au brassage socioculturel. De même, le regain d'intérêt de la consommation plus accrue des denrées alimentaires et des produits manufacturés, a permis aux marchés de conforter leur importance dans l'économie des nations.

Au Togo les marchés sont hiérarchisés en fonction de leur localisation, leur structure, leur périodicité et du volume des transactions qui y sont opérés. Cette hiérarchisation est établie selon des critères à savoir : les marchés à rayonnement international, les marchés à vocation régionale, les marchés locaux ou de proximité, les marchés frontaliers de transit qui se sont développés le long des frontières nationales et les marchés terminaux de consommation. Quant aux marchés de Sokodé, ils font partie des marchés locaux ou de proximité. La Commune de Sokodé chef lieu de la région centrale et de la Préfecture de Tchaoudjo dispose d'un nombre important de marchés dont les plus connus seront étudiés. Les principaux marchés de la Commune de Sokodé sont : marché Central (grand marché), marché de Komah, marché d'Akamadè et le marché de

Bétail. Ils sont à la fois des marchés de collecte disposant d'un réseau qui permet aux commerçants de s'approvisionner toute la semaine en quantité appréciable de produits manufacturés et locaux. Mais en dépit de leur importance, la part de ces marchés dans le développement local reste inconnue. Afin de mieux connaître la part des marchés dans le développement local, la présente recherche intitulée « **Processus de décentralisation et développement local au Togo : Cas de la gestion des marchés dans la Commune de Sokodé** ». Le présent document est structuré en quatre chapitres : le premier chapitre traite des fondements théoriques et le milieu d'étude ; le deuxième chapitre aborde les politiques de décentralisation au Togo ; le troisième chapitre présente la gestion et la contribution des marchés de la Commune de Sokodé au développement ; les contraintes liées au fonctionnement des marchés, leur gestion et les approches de solutions qui seront traités dans le quatrième chapitre.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1.1. Cadre théorique

Cette partie est constituée de la problématique, des objectifs de recherche, des hypothèses de travail, la clarification des concepts, la démarche méthodologique, la collecte des données, le traitement des données et les difficultés rencontrées.

1.1.1. Problématique

La gestion des marchés urbains est à mettre en perspective avec l'émergence des politiques de décentralisation. La décentralisation repose sur un principe démocratique en ce qu'elle permet aux populations organisées au sein d'une collectivité territoriale de gérer leurs affaires de façon autonome en tant que personne de droit public (AMLALO, 2007). Ces politiques tendent à s'imposer suite aux critiques émises à l'encontre du « paradigme » que sont les politiques d'ajustement structurel. En transmettant les prérogatives de l'Etat aux Communes, les politiques de décentralisation visent à améliorer les capacités décisionnelles, techniques et financières des Communes. Elles sont en principe accompagnées d'une volonté de démocratisation au niveau local (par des élections communales et par la « participation de la société civile »). Souvent, ce processus de décentralisation va de pair avec les interventions effectuées sur les marchés urbains. En effet, en construisant et gérant un marché, une Commune peut augmenter ses capacités financières, renforçant ainsi le processus de décentralisation. Le rôle tenu par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) en Afrique de l'Ouest est un exemple de cette nouvelle conception des espaces marchands : elle vise en effet à « renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités. Sa stratégie consiste notamment à financer la construction des marchés en partenariat avec

les Communes, ces dernières étant ensuite chargées de la gestion des équipements et plus spécifiquement de la taxation des commerçants. Ainsi, le (ré) aménagement des marchés urbains constitue une des interventions qui s'inscrivent fréquemment dans une politique de décentralisation.

Selon Gandaho (2009), le marché joue un rôle important dans la vie économique et sociale des pays africains en général et en particulier le Bénin. La République du Togo faisant partie des zones d'intenses activités d'échanges du Golfe de Guinée, dispose d'un tissu de marchés.

En effet l'évolution des activités d'échanges a suscité l'émergence de réseaux de marchés de nouvelles générations (Govo, 2008). Ces marchés revêtent une importance capitale pour l'économie du pays en général et de la Commune en particulier et par conséquent constituent de véritables lieux d'échanges, de transactions de produits agricoles et manufacturés capables de dynamiser l'essor économique des régions (Gnonhossou, 2008). Malgré cette contribution au développement local, aucun intérêt particulier n'a été accordé à ces marchés secondaires par le gouvernement; seuls le grand marché de Lomé (Assignâme), le marché d'Anié dans la région des plateaux et le marché de Kéto dans la région de la Kara font l'objet d'une préoccupation. De même, en dépit du nombre important de ces marchés et la diversité des produits échangés, les politiques de promotion et de commercialisation mises en place ne riment pas toujours avec la fonction socio-économique de ces marchés. Les infrastructures et équipements marchands connaissent aujourd'hui un certain nombre de blocages liés à l'activité économique : encombrement général, difficulté de circulation, problèmes d'hygiène et d'insécurité, faiblesse de gestion et difficulté de recouvrement des redevances. Selon Abalo (1989) le manque des infrastructures, équipements marchands de mauvaise qualité et l'exploitation des aires réservées aux échanges sont les grandes difficultés des marchés africains.

Les marchés de la Commune de Sokodé présentent une image peu reluisante malgré les efforts déployés par le pouvoir central et local. Les principales caractéristiques des équipements sont des hangars anciens et vétustes, les bâtiments récents peu fonctionnels, une prédominance des appâtâmes souvent dégradés qui coulent en période de pluie, des places en nombre insuffisants, le mauvais état des voies d'accès.

Les marchés de la Commune de Sokodé dont les principaux sont le marché central, marché de Komah, marché d'Akamadè et le marché de Bétail méritent une étude particulière.

En effet, pour comprendre le fonctionnement d'un marché et son statut, il est important qu'une étude soit menée non seulement pour une meilleure connaissance de son poids économique dans la Commune, mais aussi de sa contribution au développement communal. Ainsi se justifie la présente étude sur **«Processus de décentralisation et développement local au Togo: Cas de la gestion des marchés dans la Commune de Sokodé »**.

Divers problèmes sont liés à la gestion des marchés du Togo en général et ceux de la Commune de Sokodé en particulier et certaines questions méritent d'être posées :

- Quel est l'impact du processus de décentralisation sur les mécanismes de développement local ?
- comment les marchés de la commune de Sokodé sont –ils gérés et comment fonctionnent-ils ?
- quelle contribution des marchés aux recettes locales ?
- quels sont les contraintes liées à leur gestion et à leur rayonnement ?
- quelles approches de solutions peuvent améliorer leur fonctionnement ?

La réponse à ces interrogations justifie le choix de ce sujet de recherche.

1.2- Objectif global

L'objectif global de cette recherche est d'étudier l'impact de la gestion des marchés dans le développement de la Commune de Sokodé.

1.2.1-Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agit de :

- ✓ présenter l'impact de la politique décentralisation sur les mécanismes de développement local au Togo.
- ✓ montrer la gestion et la contribution des marchés de la Commune de Sokodé au développement ;
- ✓ analyser les contraintes liées au fonctionnement et à la gestion des marchés de la Commune de Sokodé.

1.3. Hypothèses

Pour atteindre les objectifs fixés, les hypothèses suivantes ont été formulées:

- ✓ les politiques de décentralisation impactent sur les mécanismes de développement local
- ✓ les marchés de la Commune de Sokodé se caractérisent les uns des autres par leur gestion et contribuent pour une part importante au développement communal ;
- ✓ plusieurs facteurs physiques et humains limitent le fonctionnement et la gestion des marchés de Sokodé.

1.4. Clarification des concepts

Plus qu'une série de définitions, la clarification des concepts se révèle être un exercice indispensable pour la compréhension du texte. Elle est faite en fonction de la littérature disponible sur chaque concept.

✓ Décentralisation

C'est un processus de transfert de compétences de l'Etat central aux populations à la base, à travers des instances élus, dans des domaines de compétences

donnés (PNDL, janvier 2011). C'est une réforme politique qui retire certaines fonctions assurées par l'Etat pour les transférer à un niveau local à des organes élus. C'est un instrument de réorganisation de l'action publique au niveau local. Elle peut être considérée comme une stratégie institutionnelle de participation des populations à la gouvernance économique, sociale et politique du pays à travers la promotion du développement local. Il s'agit en effet d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture et du financement des services publics et de partage équitable des biens publics. Selon Greffe (1984), Frege (1986), et le PNUD (1994) cité par Hounmènou (2001) la décentralisation est le contrôle des pouvoirs par les administrés et la gestion participative. Elle constitue une stratégie de développement local qui renforce les capacités des populations dans la recherche de leur bien-être.

✓ **Développement local**

C'est un processus de mobilisation des acteurs locaux qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et un territoire (Pequeur, 1989). C'est aussi un ensemble d'orientations, de mesures et de modalités visant la promotion du bien-être social, économique, culturel et environnemental d'une population dans un espace géographique défini (PNDL, janvier 2011). Selon Hounmènou (2006) qui cite Guigou (1986) le développement local renferme les idées d'autonomie, d'indépendance, de valorisation des ressources locales, de territorialisation de la production et des échanges, de globalité, de refus d'une division interrégionale et internationale du travail.

✓ **Marché**

Selon George (1994), c'est un lieu de commercialisation des produits vendus au détail et l'action même de ce commerce. D'une manière générale, l'expression économique de marché recouvre l'ensemble des activités et opérations relatives aux échanges. Selon le dictionnaire petit Larousse (2009), le marché est le lieu

public, en plein air ou couvert, où l'on vend et où achète des marchandises. Pour Atchade (2002) les marchés sont des endroits doués de caractéristiques sociales, économiques, culturelles et autres où l'on trouve un certain nombre d'acheteurs et de vendeurs. Selon le dictionnaire Universel (1988) le marché est défini comme un lieu couvert ou en pleine air où l'on met en vente les marchandises. Dans la même logique, Codjo (2000) définit comme des lieux de satisfaction, des besoins en général et alimentaire en particulier, ils sont aussi des emplacements de compensation des produits. Dans ce présent travail, le marché signifie simplement le lieu de rencontre et d'échange commerciaux dont l'animation et la gestion dépend de la politique locale mise en place.

1.5. Milieu d'étude

La présentation du milieu d'étude s'est faite à travers l'analyse de la situation géographique et les caractéristiques physiques et humaines de la Commune de Sokodé.

1.5. 1 Situation géographique de la Commune de Sokodé

La Commune de Sokodé se situe au centre du Togo à 346 Km de Lomé au nord. Elle est considérée comme la deuxième Commune du Togo après celle Lomé. Sokodé est situé au carrefour d'importants axes de communications tels que la route nationale N°1 (Lomé-Cinkassé), l'axe Tchamba-Bassar qui relie le Togo à la République du Bénin à l'est et à celle du Ghana à l'ouest. Elle se situe entre le 8° 59' 00'' latitude nord et le 1° 08' 00'' longitude est. Cette Commune a une superficie de 87 Km² avec une population d'environ 113000 habitants (Direction Régionale de la Statistique, 2016). Elle est limitée au Nord par le village de Tchalanidè, au Sud par la rivière de Nà-Fo (village de Kassena-pond), à l'est par la rivière nà (village de Kparatao), et à l'ouest par le village Sagbadei (PDC, 2015). Sur le plan administratif, Sokodé est le noyau urbain de la Préfecture de Tchaoudjo. Servant du chef-lieu aussi bien de la région centrale que de la Préfecture de Tchaoudjo, elle fut la première Commune de plein exercice des

cinq que compte la région centrale et même de tout le nord du Togo. Elle est constituée de 22 quartiers officiels et plusieurs sous quartiers appartenant à deux cantons qui sont le canton de Komah et le canton de Kpangalam (PDC, 2015). La figure 1 nous présente la carte administrative de la Commune de Sokodé.

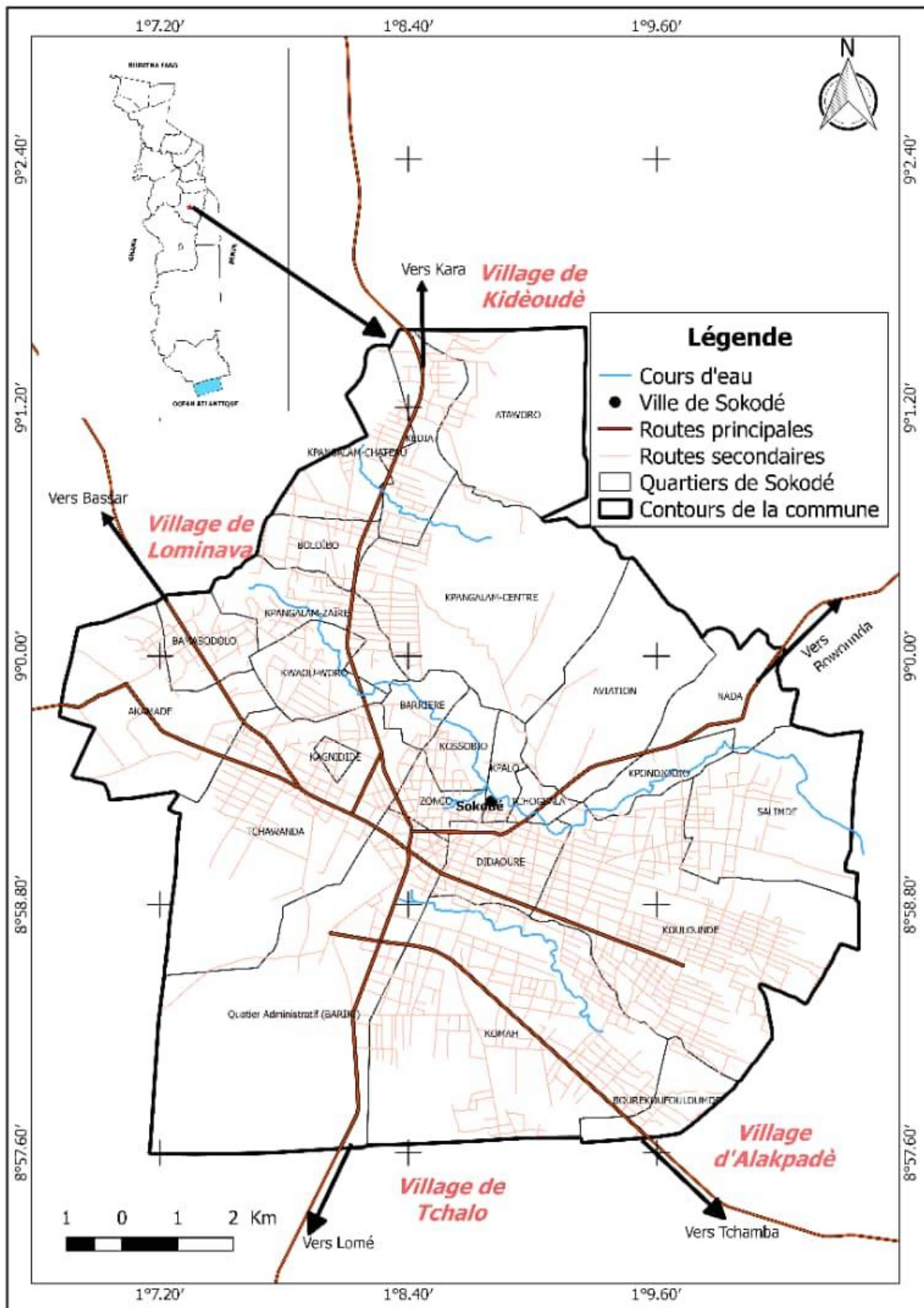


Figure 1 : Localisation de la Commune de Sokodé

Source : cliché ALassani, août 2018

1.5.2 Facteurs physiques

Ce sont des éléments naturels qui influencent les échanges commerciaux dans la Commune de Sokodé.

1.5.2.1 Relief

La Commune de Sokodé se situe au contact des monts Togo (l'Atakora) à l'ouest et au nord et de la plaine bénino-togolaise à l'est. Elle se trouve à cet effet sur un relief relativement plat avec une succession de talwegs et de collines plus ou moins arrondis. Les altitudes sont comprises entre 300 et 400 mètres (PDC, 2015).

1.5.2.2 Climat

Située à une altitude moyenne de 340m, à mi-chemin entre l'océan Atlantique et la bande sahélienne, la Commune de Sokodé (8°59'N-1°09'E) jouit d'un climat de transition entre le climat guinéen du sud Togo et le climat soudanien du nord. C'est un climat tropical, à deux saisons bien marquées : la saison des pluies qui va d'avril à octobre, avec un pic de juillet à septembre et la saison sèche, de novembre à mars. Les précipitations se situent entre 1200 et 1500mm par an et le nombre de jours de pluies varie entre 100 et 230. La température moyenne est de 26°C (1961-1990) et varie entre 20°C et 32°C. L'évaporation est élevée, estimée à 1500mm par an, est particulièrement marquée en période d'harmattan, de novembre à janvier. Le taux d'humidité est très variable et dépend de tous les facteurs précités (Direction Générale de la Météorologie Nationale, 2017).

1.5.2.3 Hydrographie

Les nombreuses collines marquantes à Sokodé, créent un paysage vallonné traversé par trois cours d'eau d'orientation ouest-est et se jettent tous dans la rivière Na à l'est. La rivière Ata traverse les quartiers Kpangalam et Kédia. Les quartiers Barrière et Kossobio sont traversés par la rivière Kpondjo et celle de Kpandi arrose les quartiers de Komah, de Didaourè et de Kouloundè au sud-est (Direction Générale de l'Eau, 2017).

1.5.3 Facteurs humains

Ils concernent la répartition ethnique, religieuse, démographique et l'économique de la Commune.

1.5.3.1- Population et religion

La Commune de Sokodé est un territoire d'immigration et de transit par excellence au Togo. Les principaux groupes ethniques qui constituent sa population sont les Kotokoli ou Tem (autochtones), les Kabyè, les Losso, les Tchamba, les Adja-Ewé, les Ana ou Ifè, les Naoudéba-Lamba, les Adélé Agnanga, les Haoussa, les Yorouba, les Ibo et les peuls. Kotokoli et Kabyè sont des langues proches (Direction Régionale de la statistique – Région centrale, 2010).

Marqué par une croissance démographique rapide, Sokodé est passée de 1500 habitants en 1960 et 29.213 habitants en 1970. De 1981 à 1997 elle est passée de 46600 habitants à 76.361 habitants et en 2010 elle atteint à 95.070 habitants (Assogba Guézéré, 2012). Aujourd'hui la ville de Sokodé est à plus de 11.3000 habitants. La figure 2 illustre l'évolution de la population de la Commune de Sokodé de 1960 à 2010.

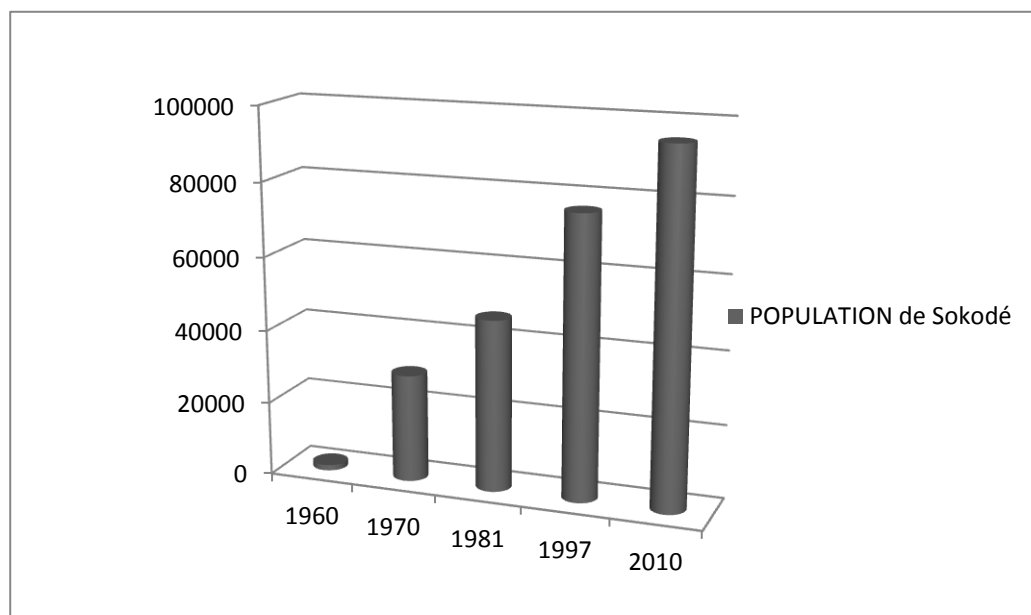


Figure 2 : Evolution de la population de la Commune de Sokodé jusqu'en 1960

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)

Sokodé est une ville qui abrite une forte proportion de population musulmane. Les musulmans occupent plus de 70% de la population de la Commune de Sokodé. Les autres religions (christianisme et animisme) représentent près de 30 % avec une dominance de catholique. L'islam est pratiqué par les Kotokoli qui représentent une grande partie de la population en plus les Tchamba, les Haoussa et les peuls (Direction Régionale de la Statistique, 2010).

1.5.3.2- Economie

Un des traits caractéristiques de l'économie de la Commune de Sokodé est la prédominance relative des secteurs du transport, du commerce et de l'artisanat. Le commerce est essentiellement assuré par les femmes. Outre cette prédominance, il existe d'autres activités non moins importantes qui sont l'agriculture et l'élevage.

1.5.3.3 Agriculture

Même si Sokodé est une ville, certains de ses habitants pratiquent l'agriculture comme une activité secondaire sur les espaces disponibles dans la ville. Il s'agit surtout de valoriser les espaces qui ne sont pas encore bâtis, d'assurer la salubrité autour des maisons et aussi de produire un complément alimentaire souvent essentiel pour les ménages. Les principales productions sont : maïs, manioc, haricots (niébé), soja, igname, riz, les produits maraîchers, les graines de courges.

Les produits maraîchers sont très diversifiés et cultivés en contre saison, le long des rivières. Les principaux produits maraîchers sont les légumes et feuilles de toutes sortes (épinard, adémè, ...) le gombo, les piments, les choux, les carottes, les laitues, la tomate (PDC, 2015).

1.5.3.4 Elevage

C'est un élevage domestique qui n'a pas connu d'amélioration par rapport à celui qui se pratique en milieu rural. Les animaux sont en divagation à la

recherche de leur nourriture et bénéficient de peu de soins. Les principales espèces sont les bovins, ovins, caprins, porcins, lapins, et la volaille avec les espèces comme poules, pintades, canards, dindons, pigeons etc. Cet élevage domestique très peu surveillé dans le milieu urbain à forte concentration humaine est l'objet de plaintes par les voisins à cause des problèmes d'accidents, d'hygiène, d'odeurs et autres. Les peulhs sédentarisés sont très actifs seulement dans les quartiers à faible densité humaine et disposant encore des espaces de pâturage notamment à Salimdè, Kouloundè et Akamadè. Une nouvelle tendance à encourager est l'élevage des bovins, des ovins, caprins et de volailles en enclos pour leur engraissement. (PDC, 2015).

1.5.3.5 Transport

Le transport est l'une des principales activités des populations de la Commune de Sokodé avec une prédominance des taxis moto. La majorité de ces conducteurs sont à 100 %, de nationalité Togolaise et appartient pour 86 %, à l'ethnie Kotokoli. Le développement rapide des taxis collectifs à Sokodé tient au fait que le métier de transport est lié aux activités commerciales. Les Kotokoli détiennent le monopole du transport urbain au Togo à près de 60 %. Du fait de son développement anarchique et du non aménagement des infrastructures, les infrastructures de transport est présentées par une forte proportion de rues en terre contre 21 km de rues bitumées. Cette ville ne connaît qu'un seul système de transport qui n'est que le transport routier (Guézéré, 2008).

1.6. Méthodologie de recherche

Dans le but d'atteindre les objectifs attendus et de vérifier les hypothèses de départ, nous avons adopté une démarche méthodologique. Cette démarche comporte :

- ✓ La collecte des données
- ✓ Le traitement des données

✓ L'analyse des informations

1.6.1. Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée en diverses étapes : la recherche documentaire et les travaux sur le terrain.

1.6.1.1- Types et natures des données collectées

Les données collectées sont relatives aux nombres de hangars modernes que disposent chaque marché de la Commune de Sokodé, à leur gestion et leur mode de fonctionnement, aux produits écoulés sur ces marchés, à leur contribution au développement communal et aux contraintes liées à leur rayonnement. Aussi, les informations liées à l'assainissement et à l'hygiène dans les marchés ont été recueillies. Les données collectées sont à la fois quantitatives et qualitatives.

1.6.1.2 Techniques de collecte des données

Cette partie prend en compte la recherche documentaire, et les travaux de terrain.

❖ Recherche documentation

Cette partie a permis de faire le point des travaux antérieurs relatifs au sujet de recherche. Les centres de documentation consultés sont la bibliothèque centrale de l'université de Lomé, celle de la FLESH de la même université, la bibliothèque de la FLESH de l'université de Kara, la bibliothèque du MIRD de l'université d'Abomey-Calavi, le centre de documentations de la Mairie de Sokodé. Les informations recueillies sont généralement à caractère méthodologique sur les marchés et les informations spécifiques sont relatives au sujet de recherche. Le tableau I fait le point de la recherche documentaire.

Tableau I : Point de recherche documentaire

Centres de documentation	Nature des documents consultés	Types d'informations recueillies
Bibliothèque de l'UAC	Livres, mémoires et articles	Informations générales sur la méthodologie
FLASH de UAC	Livres, mémoires et rapports	Informations générales à caractère méthodologique
FLESH de l'université de Lomé	Livres, mémoires et articles	Informations générales à caractère méthodologique
FLESH de l'université de Kara	Mémoires, rapport, livres	Informations générales à caractère méthodologique
Centre de documentation de la mairie de Sokodé	Données relatives aux marchés	Informations sur les marchés et les problèmes liés aux marchés

Source : Recherche documentaire, août 2018

Les informations issues de la recherche documentaire ont été complétées par les travaux de terrains.

❖ **Travaux de terrain**

Les recherches de terrain s'inscrivent dans le but de compléter la recherche documentaire. Cette phase comprend l'observation directe, les enquêtes et les entretiens.

- **Observations directes**

Elles ont consisté à des observations au sein des marchés en vue de la détermination des paramètres pouvant permettre d'identifier leurs caractéristiques d'une part et d'analyser leur fonctionnement d'autre part. Ceci dans le but de faire ressortir les fonctions et d'énumérer les problèmes qui se posent à ces centres d'échanges.

Par ailleurs cette phase a donné l'avantage de mieux connaître le milieu d'étude, les problèmes auxquels sont confrontés les usagers et les milieux d'échanges (marchés).

- **Enquêtes**

Il s'agit, des enquêtes socio-économiques par sondage (choix aléatoire) effectuées au moyen des questionnaires adressés aux commerçants (revendeuses/revendeurs, vendeur(e)s). Ces enquêtes socio-économiques, ont permis de compléter les informations issues des observations directes sur les marchés.

- **Entretiens**

Elles ont consisté en la réalisation des entretiens semi-structurés avec les personnes ressources, et autorités communales. Les entretiens ont été faits avec le Secrétaire Général de la mairie, le Directeur des Services Techniques de la mairie, le Directeur Administratif et Financier de la mairie, le Président des Marchés et le Directeur des Marchés de la Commune sans oublier les autorités traditionnelles et religieuses. Ces personnes ressources ont données des informations générales sur les marchés de la commune de Sokodé et les problèmes auxquels ils sont confrontés. Ils ont fourni des informations quantitatives sur les recettes perçues sur ces marchés de la commune de Sokodé.

1.6.2. Groupes cibles

En tenant compte de la diversité des acteurs et des informations recueillies, il a été considéré comme population cible les acteurs directs des marchés (vendeurs, revendeurs et clients) et des acteurs indirects (autorités locales, personnes ressources, la population environnante) dans le milieu d'étude. Au sein de cette population, on a les notables, commerçants, les agents des collectes des taxes dans les marchés (tickettiers) et les autorités locales.

1.6.2. Outils de collecte et matériels utilisé

Dans le cadre de cette recherche, les outils utilisés sont composés entre autres :

- d'un guide d'entretien pour coordonner les entretiens avec les personnes ressources (autorités locales et communales, les chefs traditionnels et les personnes âgées) ;

- d'un questionnaire adressé aux populations et commerçants des marchés de la Commune pour la collecte des informations.

Les matériels utilisés pour la collecte des données sont constitués de :

- ✓ un appareil photographique numérique pour prendre des images qui paraissent importantes. Leur rôle est de monter les réalités du terrain.
- ✓ un Global Positioning System (GPS) pour relever les coordonnées géographiques des différents marchés de la zone de recherche.

1.7. Echantillonnage

Le secteur de recherche couvre entièrement l'espace occupé par la Commune de Sokodé. Mais pour mieux appréhender l'impact des marchés dans le développement de la Commune et les contraintes que connaissent ces marchés, l'enquête a pris en compte la totalité des 4 marchés de la Commune. Il s'agit du marché Central, le marché de Bétails, le marché de Komah et le marché d'Akamadè. Selon la Direction des Marchés, les marchés de la Commune Sokodé comptent au total 3615 commerçants dont le marché central 1538 commerçants, le marché de komah 1700 commerçants, le marché de Bétail 127 usagers et le marché d'Akamadè 250 commerçants. Du fait du nombre élevé des personnes qui fréquentent ces marchés, la méthode d'enquête par sondage sans remise est utilisée. Les personnes interrogées sont choisies de façon à obtenir des informations ainsi variées que possibles. Au total nous avons enquêté 113 commerçants.

En ce qui concerne les personnes ressources, cinq (05) agents de la mairie, sept (07) tickettiers, neuf (09) chefs notables et (06) agents de comité de gestion des marchés. Le tableau II nous montre la répartition par sexe des commerçants enquêtés dans les marchés de la Commune de Sokodé.

Tableau II : Répartition par sexe des commerçants enquêtés dans les marchés de la Commune de Sokodé

Marchés	Nombres	Echantillon	Hommes	Femmes	Pourcentage
Marché Central	1538	52	11	41	46,01%
Marché de Komah	1700	30	09	21	26,54%
Marché de Bétails	127	11	11	00	9,73%
Marché d'Akamadè	250	20	00	20	17,69%
Total	3615	113	31	82	100%

Source : Les données de la direction des marchés, août 2018

L'examen de ce tableau 2 relève que sur 113 commerçants enquêtés, les femmes occupent 72,56% des commerçants interrogés dans les différents marchés investigués. Pour les personnes ressources la répartition se présente comme l'indique le tableau III

Tableau III : Répartition par sexe des personnes interviewées

Groupes cibles	Hommes	Femmes	Total
Agents de collecte de taxes	03	04	07
Notables	09	00	09
Agents de la mairie	05	00	05
Comité de gestion	03	03	06
Total	20	07	27

Source : Nos travaux de recherche, août 2018

Au total 140 personnes ont été enquêtées dans la Commune de Sokodé compte tenu de certains paramètres tels que la réticence de bon nombre des usagers. Les enquêtes ont été menées dans les 4 marchés que compte la Commune.

1.8.1. Traitement des données

Il consiste dans un premier temps au dépouillement des données collectées, ensuite au traitement statistique des données et enfin au traitement cartographique et graphique.

- **Dépouillement des données collectées**

Le dépouillement des fiches d'enquête a été fait manuellement. Il s'est déroulé sur la base des informations collectées sur le terrain. Ces informations ont été classées par groupe selon qu'elles soient relatives aux catégories de personnes retenues.

- **Traitement statistique des données collectées**

Après le dépouillement, les données ont été rangées par rubrique et ensuite synthétisées en Excel et Word pour la réalisation des figures et tableaux.

1.9. Analyse des résultats

L'analyse des résultats est faite selon le modèle SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunités and Threats) ou FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). En effet le modèle SWOT ou FFOM est une méthode d'analyse, à l'origine utilisée par les économistes anglo-saxons qui ont trouvé une technique efficace de gestion des entités économiques. (Entreprise ou industrie). Mais cette approche est utilisée aussi pour l'analyse intégrée des phénomènes environnementaux. Elle permet d'identifier les facteurs (physiques, humains et socioéconomiques) internes et externes qui influencent ledit phénomène. Les facteurs internes concernent les forces/atouts et les faiblesses tandis que les facteurs externes s'intéressent aux opportunités et aux menaces qui agissent sur le système analysé. L'identification de différents facteurs permet de définir une stratégie efficace pouvant maximiser les forces et les opportunités, de minimiser l'impact des faiblesses et des menaces et si possible les transformer en forces ou opportunités.

1.10. Difficultés rencontrées

Comme tout travail de recherche, cette recherche n'est pas restée sans difficultés. Celles-ci sont nombreuses mais les principales sont : au-delà de la distance qui nous séparait de notre directeur de mémoire, et qui nous obligeait à nous déplacer vers lui, nous avons déploré aussi l'attitude de certaines autorités municipales qui refusaient systématiquement de donner des renseignements claires. Le manque des documents spécifiques sur le sujet de recherche, la réticence, le refus de certains usagers de prêter l'attention à nos préoccupations. Les exactions, les bastonnades et les arrestations commis par les militaires en cette période de crise sociopolitique au Togo poussent bon nombre d'usagers à refuser catégoriquement de nous recevoir dont les femmes sont majoritaires. Pour eux cette enquête est une mission du parti au pouvoir. D'autres enquêtés n'hésitent pas à nous demander l'argent en échange avec des informations. Somme toute la proximité des marchés de la Commune de Sokodé, a facilité les travaux terrain dans la connaissance des lieux pour les enquêtes sociodémographiques afin d'identifier les usagers et les types de produits vendus. Le chapitre suivant présente la gestion et le fonctionnement des marchés dans la Commune de Sokodé.

CHAPITRE II : POLITIQUES DE DECENTRALISATION AU TOGO

Depuis plus de décennies, l'organisation administrative de la plupart des Etats africains s'articule autour d'un double processus visant à décongestionner le pouvoir central. Il s'agit d'une part de la déconcentration et d'autre part de la décentralisation. Ces deux systèmes se conjuguent pour la gestion harmonieuse des affaires nationales et locales sur l'ensemble du territoire national. Mais l'engagement en faveur de la décentralisation a été général dans tous ces Etats, et s'est confirmé, un peu partout, à travers des dispositions constitutionnelles. Toutes les constitutions le consacrent en des formulations différentes. Au Bénin la constitution du 11 décembre 1990 précise à son article 151, que « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ». Au Cameroun, l'article 55 de la constitution dispose : «les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi» Au Togo, le principe de la décentralisation a été énoncé à l'article 141 de la constitution du 14 octobre 1992 en ces termes : «la République togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de la décentralisation, dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités territoriales sont : les communes, les préfectures et les régions. Toute autre collectivité est créée par la loi ; Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel dans les conditions prévues par la loi » (**AMLALO Mars 2007**).

2.1 Qu'est ce que la décentralisation ?

C'est un mode de gestion qui transfère des compétences, des pouvoirs du niveau central, d'une personne morale de droit public, l'Etat, à des collectivités territoriales ou, personnes morales de droit public au plan local.

2.2 Décentralisation, une question au centre des débats au Togo

La question de décentralisation est une question éminemment politique, puisqu'elle remet en jeu les équilibres de pouvoirs existant entre les citoyens et leurs représentants. On veut donner plus de compétences et d'importance aux collectivités territoriales inscrites dans la constitution du 14 octobre 1992.

La mise en place d'un nouveau système de gouvernance axée sur la gestion décentralisée suscite aussi des incompréhensions et des craintes. Ces inquiétudes sont d'abord en lien avec la personnalisation du pouvoir et le cumul de mandats. Les Délégués Spéciaux jouent le rôle des maires d'où une tentation à la corruption. La question des financements est aussi un point très important de cette réforme. On constate que plus de 50 ans après le budget national reste et demeure centralisé qu'en est-il? Quels en sont les obstacles? En décentralisant le budget, l'État central devra par la même occasion transférer aux collectivités ses ressources. Cependant le processus de réforme engagé n'avance pas au même rythme et de la même façon dans ces divers domaines. En particulier, celui des réformes institutionnelles et territoriales a pris beaucoup de retard. La reconfiguration des systèmes d'administration publique nationaux emprunte des voies spécifiques et nourrit des interprétations diverses. La lenteur du processus de réforme depuis 1998 a un impact sur le développement territorial, en particulier en milieu rural. Le développement local au Togo semble être bloqué par l'insuffisance de la décentralisation et de l'autonomie des collectivités territoriales ainsi que par l'absence de cadres institutionnels au niveau local.

2.3 Etat d'avancement du processus de décentralisation au Togo

Le processus de décentralisation administrative au Togo enclenché en 1981 avec la loi n° 81-8 du 23 juin 1981 portant organisation territoriale, a été remis en chantier avec la constitution du 14 octobre 1992 qui dispose dans son article 141, alinéas 1 et 2 que : « la République togolaise est organisée en collectivités

territoriales sur la base du principe de décentralisation, dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités sont : les communes, les préfectures et les régions» (Programme, Avril 2008).

2.3.1 Réforme de 1981

Après les perturbations de la période précédente caractérisé par un coup d'état de 1963, la décentralisation est remise sur les rails à partir de 1981. Les bases de cette réforme sont régies par la loi N°81-8 du 23 juin 1981 portant organisation territoriale. Elle divise le territoire national en régions, préfectures, communes, sous-préfectures, cantons et villages.

Une région est composée de plusieurs préfectures et une préfecture est composée de plusieurs cantons. Lorsqu'une préfecture est très étendue, on détache d'elle quelques cantons pour former une sous préfecture qui est toujours sous l'administration du Préfet qui délègue certaines de ses attributions au sous Préfet qui lui rend compte. Cette loi accorde la personnalité morale et l'autonomie financière aux préfectures et aux communes uniquement. Avec cette loi, le Préfet, nommé par décret en conseil des ministres, est chargé des fonctions exécutives et administratives, représente la population et coexiste avec une assemblée délibérante élue et un président du conseil élu.

A l'instar de la loi du 18 novembre 1955, celle-ci reconnaît également deux types de communes : des communes de plein exercice, avec un Préfet et un Maire élu et des communes de moyen exercice, avec un Préfet- maire.

2.3.2 Réforme de 1998

Avec l'article 141 de la constitution du 14 octobre 1992, la décentralisation est devenue le principe cardinal de l'administration territoriale. Le gouvernement a retenu la décentralisation au nombre de ses priorités et a posé le premier jalon d'un vaste programme de réflexions et de mesures en adoptant la loi N°98-006 du 11 février 1998, portant sur la décentralisation. Cette loi instaure trois

niveaux de collectivités territoriales décentralisées : la commune, la préfecture et la région. Elle respecte les grands principes de la décentralisation qui sont :

- ✓ Autonomie des collectivités locales ;
- ✓ Absence de tutelle d'une collectivité sur une autre ;
- ✓ Caractère exécutoire des décisions des collectivités locales ;
- ✓ Compétences partagées par les collectivités ;
- ✓ Nouvelle administration.

Cette loi ne reconnaît plus les communes de plein exercice et de moyen exercice, mais plutôt les communes urbaines et les communes rurales. Cette loi a été uniquement appliquée pour la mise en place des délégations spéciales (mais elle a cessé d'être respectée lorsque les délégations spéciales ont perduré au-delà des 3 mois prévus dans la loi).

Mais dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement du Togo à aller à la décentralisation un certain nombre de mécanismes ont été mis sur pied parmi lesquels le Programme National pour la Consolidation et de la Décentralisation (PNCD) en 2004. Mais toujours la décentralisation garde le plomb dans l'aile.

2.3.3 Réforme de 2007

Trois (3) ans après, une nouvelle loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales est votée et vient abroger toutes les dispositions antérieures, notamment la loi n°98-006 du 11 février 1998 portant sur la décentralisation. Elle confère aux collectivités territoriales (Commune, Préfecture, Région) la libre administration. Elle permet de garantir que l'administration territoriale soit assurée de manière complémentaire par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'Etat.

La commune est la collectivité territoriale de base, avec une personnalité morale et une autonomie financière et regroupe les habitants d'un espace territorial. Il y a deux sortes de Communes : la Commune urbaine et la Commune rurale.

La commune urbaine est composée d'un ou de plusieurs cantons ; et la commune rurale a pour assise territoriale UN canton.

Soit commune urbaine = plusieurs canton et commune rurale = UN canton. Mais les communes rurales peuvent être érigées en communes urbaines en fonction de leur niveau de développement. Les critères d'érection d'une Commune rurale en Commune urbaine sont définis dans ce cas par décret en conseil des ministres.

Les chefs lieux des préfectures sont automatiquement des communes urbaines, comme la commune de Tsévié, à l'instar des autres chefs lieux de préfectures du pays où la collecte des données primaires n'a pu s'effectuer. Mais la Commune de Lomé a un statut particulier par rapport aux autres Communes, compte tenu de la densité de sa population. En effet, la ville de Lomé est divisée en cinq Communes d'arrondissement dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les organes dirigeants de la ville de Lomé comprennent le Conseil de la ville composé de l'ensemble des conseillers (soit $9 \times 5 = 45$) des Communes d'arrondissement et le bureau exécutif composé du maire de la ville et de cinq adjoints qui sont les maires des Communes d'arrondissement. La dissolution du conseil de la ville entraîne de plein droit la dissolution des conseils des Communes d'arrondissement. Le conseil de la ville règle, par délibération, les affaires présentant un intérêt pour l'ensemble de la ville.

Les délibérations des conseils de Commune d'arrondissement sont transmises au Préfet du Golfe dans les huit (8) jours suivants la date de signature. Rappelons que dans cette même année, pour ce qui concerne la protection des us et coutumes, une loi a été votée pour l'organisation de la chefferie traditionnelle. Il s'agit de la loi N°2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo.

Les chefs traditionnels dirigent les unités administratives de base telles que : le canton, le village ou le quartier.

Ils sont les gardiens des us et coutumes et veillent à l'harmonie et à la cohésion sociale. Ils disposent d'un pouvoir d'arbitrage et de conciliation des parties en matière coutumière. Ils représentent le pouvoir central et répondent directement au Préfet, étant le prolongement de l'administration centrale. Entre ces derniers et le maire, il n'y a aucune relation directe (AMLALO Mensah, mars 2007).

La préfecture est dirigée par un Préfet nommé par décret sur proposition du Ministre chargé de l'administration territoriale. Le canton, est dirigé par un chef de canton nommé par décret en conseil des ministres. Il protège les traditions et est aidé par les chefs de village.

En zone rurale, le canton est composé de villages. Mais, en zone urbaine, le canton est composé de quartiers de ville et peut comporter quelques villages péri-urbains. Le village, une unité administrative de base en zone rurale, est composé de quartiers et est sous l'autorité d'un chef de village nommé par arrêté.

Le quartier est une unité administrative de base qui est dirigé par un chef de quartier.

Tous les chefs traditionnels sont désignés par voie de succession héréditaire ou par voie de consultation populaire et sont reconnus par l'autorité compétente : le chef canton qui est nommé par décret en conseil des ministres. Quant au chef de village, il est nommé par arrêté du ministre en charge des collectivités territoriales sur rapport du préfet. Le chef de quartier est nommé par arrêté du maire. Mais toujours la décentralisation tarde à être effective. Il fallu attendre jusqu'au 23 juin 2017, soit une décennie après cette loi, pour que le parlement vote la loi portant création des Communes au Togo. Il en ressortira au total cent seize (116) Communes réparties sur l'ensemble du territoire national (CGDPC, juin 2017).

2.4 Etat de mise en œuvre du processus de la décentralisation

La division administrative du Togo remontait depuis l'époque coloniale. Le territoire Togolais est divisé en collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et l'autonomie financière. Le Togo est subdivisée en cinq (5) régions plus l'agglomération de Lomé, trente six (36) préfectures et trente six (36) communes (programme Togo, 2008). A l'heure actuelle, ce sont des délégations spéciales qui existent en lieu et place des conseils municipaux et des conseils préfectoraux

2.5- Date de mise en place des Délégations Spéciales

Les dernières élections locales remontent à 1987. Les conseils locaux ont été dissous en septembre 2001. Depuis novembre 2001 jusqu'à nos jours, les collectivités locales au Togo sont sous le régime des Délégations Spéciales. Il existe donc une Délégation Spéciale pour les Communes urbaines dont le Président est en même temps le Maire ; et une Délégation Spéciale pour les préfectures. Ces Délégations Spéciales sont à la date d'aujourd'hui illégitimes parce que la durée de leur mandat (trois mois ou moins d'un an avant le renouvellement) est dépassée. Rappelons que le Togo est sous la 3ème délégation spéciale :

- la première de 1963 à 1965
- la seconde de 1967 à 1974
- la troisième de 2001 à 2019.

2.6 Mode et critère de désignation et composition des Délégations Spéciales

La Délégation Spéciale est mise en place quand le conseil municipal ou préfectoral est dissous ou les élections ne sont pas organisées à temps pour le renouvellement, ou encore quand le conseil a démissionné ou que les élections sont annulées par le pouvoir central

2.6.1 Au niveau des Communes

Les délégations spéciales sont nommées par décret en conseil des ministres sur proposition du Ministre en charge de l'administration territoriale pour une durée de trois (3) mois. Mais, au cas où le conseil municipal est dissous à moins d'un (1) an avant la fin de son mandat officiel, une délégation spéciale est mise sur pieds pour tout le temps qui reste avant l'organisation de nouvelles élections du conseil municipal. Les considérations politiques caractérisent le choix des membres des Délégations Spéciales. La Délégation Spéciale se compose de trois (3) membres dans les Communes de 25 000 habitants au plus et de cinq (5) membres dans les Communes de plus de 25 000 habitants selon la loi du 13 mars 2007.

Les Délégations Spéciales actuelles sont celles mises en place sous le régime de la loi de 1998. En effet, la loi de 1998 avait prévu sept (7) membres dans les Communes de moins de 10 000 habitants et onze (11) au maximum dans les Communes de plus de 10 000 habitants. Dans tous les cas, le nombre des membres des Délégations Spéciales comme celui des conseillers municipaux est fonction du poids démographique de chaque Commune.

2.6.2 Au niveau des préfectures

Nommées également par décret en conseil des ministres sur proposition du Ministre en charge de l'administration territoriale, les Délégations Spéciales au niveau des préfectures se composent de sept (7) membres. Elles sont nommées pour une durée de trois (3) mois sauf lorsqu'une Délégation Spéciale est mise en place moins d'un (1) an avant le renouvellement général des conseillers préfectoraux. Ici également, les critères de nomination sont purement politiques.

2.7 Rôle et pouvoir des Délégations Spéciales

Selon la loi, le rôle des Délégations Spéciales des Communes et des préfectures se limite aux actes de gestion courante. Le pouvoir des Préfets est de contrôler la

légalité des actes pris par la Délégation Spéciale et de résoudre les problèmes d'ordre général de l'administration de la préfecture.

Dans un cas normal, sans délégation spéciale, le préfet joue le rôle de représentant du pouvoir central. Les maires élus ont un pouvoir plus étendu notamment : de coordonner les actions de développement, de veiller à la rentrée des impôts, taxes et droits municipaux, de déterminer, en accord, avec le conseil municipal, le mode d'exécution des travaux communaux, de gérer les recettes et d'organiser la vie de ces collectivités locales. Mais, en réalité aujourd'hui, les Délégations Spéciales accomplissent les mêmes rôles qui sont initialement dévolus aux maires au niveau des Communes et aux conseils préfectoraux au niveau des préfectures.

2.8 Blocages et les étapes à franchir

Pour une application effective de la décentralisation, la population devrait savoir ce qu'est la décentralisation et comment elle fonctionne. Au Togo, la grande majorité de la population ignore ce concept et ceux qui sont informés, ne savent pas comment elle doit fonctionner. La décentralisation demande une volonté politique pour sa mise en application, mais au Togo, les tenants du pouvoir hésitent pour plusieurs raisons :

2.8.1 Raisons politiques

Le fait de nommer les membres des délégations, confère au pouvoir en place une vraie force politique locale. Le Togo va en 2020 organiser des élections présidentielles. On comprend mieux, dans ce cadre, que le parti au pouvoir hésite à se défaire de ce levier,

2.8.2 Raisons financières

Le Togo est en train de sortir d'une crise économique sans précédent et qui a asséché les fonds publics. Les partenaires au développement ont octroyé une enveloppe « élections » qui devaient couvrir les élections législatives de 2007 et

les élections communales de 2008. Le fond prévu pour les élections législatives a été largement dépassé ainsi le gouvernement togolais manque de fond pour l'organisation des élections communales.

2.8.3 Raisons structurelles

Le nouveau gouvernement togolais issu des dernières législatives s'est engagé à revoir les institutions. Il s'est entre autre engagé à revoir le découpage électoral. Il est difficile de concrétiser la loi sur la décentralisation de 2007 tant que ce nouveau découpage n'est pas effectif et tant que les institutions centrales n'auront pas été rénovées. Bref, il faut une grande sensibilisation de toute la population togolaise, et la résolution de la crise politique qui secoue le pays depuis des décennies accompagnée d'une franche et sincère volonté politique caractérisée par l'adoption des textes d'applications et l'organisation des élections locales pour que la loi sur la décentralisation soit totalement fonctionnelle. Le chapitre suivant aborde la gestion et la contribution des marchés au développement communal dans la Commune de Sokodé.

CHAPITRE III : GESTION ET CONTRIBUTION DES MARCHES AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE SOKODE

Les marchés en tant qu'unités économiques, ne doivent pas être gérés de manière hasardeuse. Leur gestion doit obéir aux règles en la matière, c'est-à-dire aux normes régissant la comptabilité publique. Pour se faire, l'existence d'un cadre juridique et institutionnel s'avère indispensable. Ceci suppose donc des textes et des organes chargés de leur application.

Ainsi, faut-il une politique définissant les perspectives d'évolution à court, moyen et long terme de la gestion de ces marchés. De la qualité de ces dispositions et de leur application dépendra l'atteinte des objectifs fixés.

3.1- Marchés de la Commune de Sokodé et leur caractéristiques

Les marchés de la commune de Sokodé sont des lieux de vente de produits vivriers et manufacturés, fréquentés par les vendeurs grossistes, semis grossistes et détaillants.

3.1.1 Marché central ou grand marché de Sokodé

Le grand marché ou le marché central historique localisé dans le quartier anciennement urbanisé exerce un rayonnement sur la ville toute entière. Il se situe comme son nom l'indique presque au centre de la ville de Sokodé. Il est traversé par une route inter-Etat Lomé-Ouagadougou. Il réunit un nombre important de commerçants. Il est d'origine souvent ancienne et de taille plutôt réduite car il est implanté dans le cœur commercial des cités. Leurs emprises ont été bien circonscrites dès leur création. Ils sont fortement structurés et organisés. Le secteur des produits manufacturés domine en nombre de vendeurs. Ce marché est densément bâti avec des installations fermées (de type boutique) et un bâtiment à étage en dur occupe la majorité des installations de vente. Ce marché se caractérise généralement par des infrastructures peu équipées (hangars, latrines, électricité) et des installations peu organisées, et, à ce titre, il bénéficie de prestations de la mairie pour l'entretien et le nettoyage. En dehors

des boutiques et des étals fixes, il y a ce que l'on peut catégoriser comme les « espaces communs » du Grand Marché. Ce sont les espaces investis par les étals en bois, la vente au sol et la vente ambulante.

3.1.2 Marché de Komah

Le marché de Komah ou marché des Kapokiers est un marché de proximité assurant essentiellement un approvisionnement alimentaire des habitants et des produits manufacturés plus ou moins faibles. Il se situe au sud-est de la Commune sur la voie nationale Sokodé-Tchamba quartier Komah. C'est un marchés de quartier (parfois appelé secondaire) et d'équipements de proximité assurant essentiellement un approvisionnement alimentaire des habitants. Les infrastructures sont peu équipées caractérisées par une prédominance des appâtâmes traditionnels et de quelques hangars modernes.

3.1.3 Marché de Bétail ou Petit Marché

Le marché de Bétail quant à lui se trouve aussi au centre de la Commune tout proche du marché central dans le quartier Zongo. Il est séparé du grand marché à peine 500 m. Ce marché à faible nombre d'utilisateurs est caractérisé par une infrastructure marchande de type moderne mais vétuste (hangars) avec une prédominance de 98% des produits d'élevage (enquête de terrain, août 2018).

3.1.4 Marché d'Akamadè

Ce marché se situe à la périphérie de la Commune de Sokodé dans le quartier Akamadè à l'ouest. Caractérisée par la désorganisation et l'insalubrité des équipements existants ainsi que par l'occupation généralisée des emprises de la voirie par les vendeurs. La situation de profondes carences techniques et sanitaires qui prévaut sur ce marché a deux causes essentielles: une insuffisance d'infrastructures techniques de base (drainage, eau, électricité), un manque d'entretien et de services, une voie d'accès infernale, une infrastructure

marchande précaire avec un seul hangar construit. Les appâtâmes traditionnels sont les seules infrastructures marchandes rencontrées dans ce marché.

A l'exception du marché spécialisé (marché de Bétails), tous les marchés sont polyvalents, c'est-à-dire des marchés vendant aussi bien tous les produits manufacturés que des produits locaux. C'est un gigantesque centre commercial qui compte au totale 3615 vendeurs couverts et non couverts. Mais les données précises sur la population desservie par marché sont difficiles à établir et demandent toujours une étude approfondie. La figure 3 présente la carte de la Commune de Sokodé indiquant les différents marchés où les enquêtes ont été effectuées.

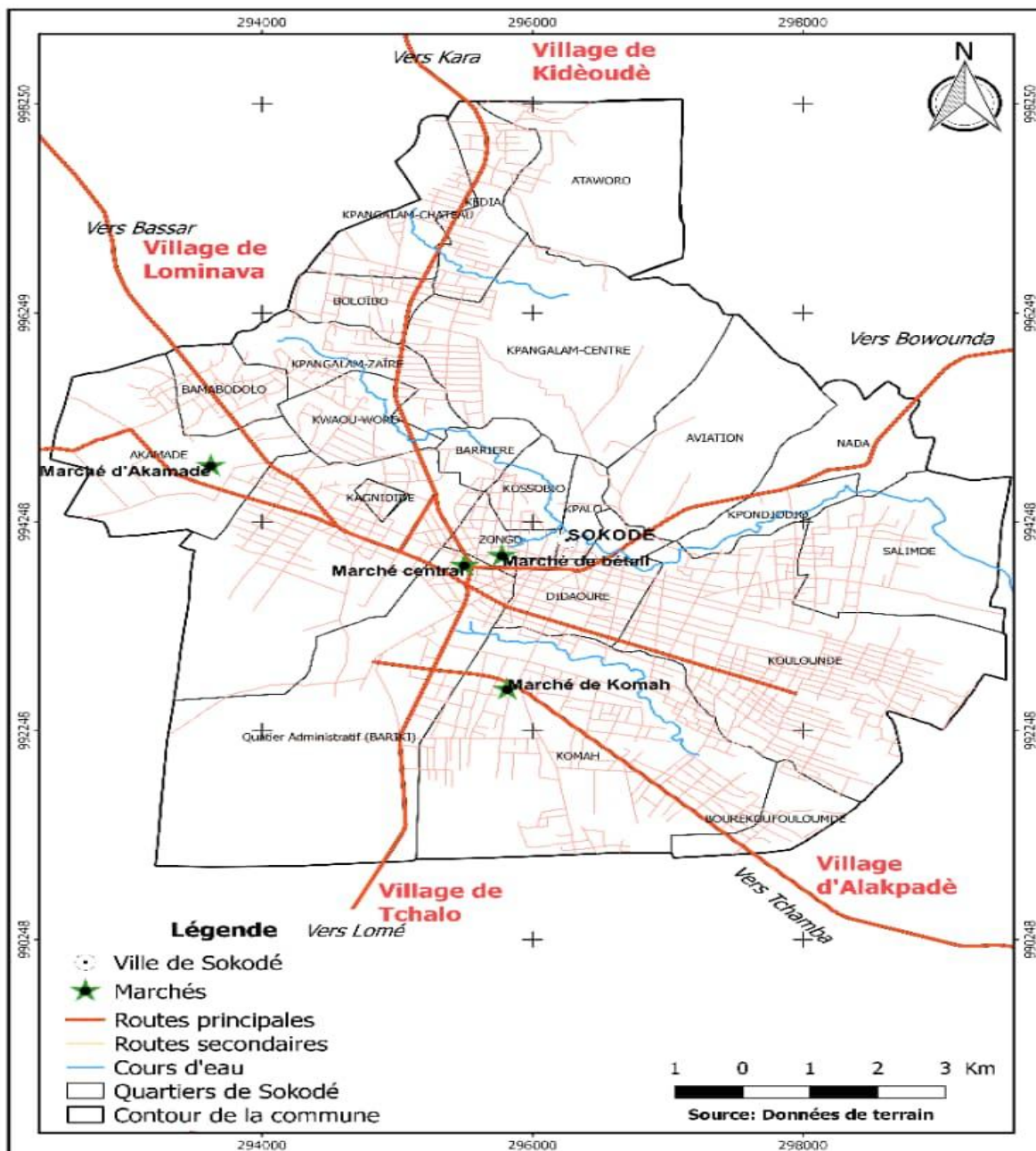


Figure 3 : Carte de la commune de Sokodé indiquant les différents marchés

Source : Cliché Alassani, août 2018

3.2 Genèse et évolution des marchés de la Commune de Sokodé

En Afrique la majorité des marchés ont cette particularité qu'ils sont de création spontanée, rendant ainsi difficile la détermination exacte de leur date de naissance. Il en est ainsi, parce que les échanges commerciaux qui sont généralement à la base de l'avènement d'un marché sont très rarement l'objet d'une décision administrative préalable. Les marchés de la Commune de Sokodé n'ont pas échappé à cette règle.

En effet, l'espace du marché central était au départ le point d'escale des migrants et des commerçants caravaniers de cola qui sont les Yorouba et Haoussa. Ces derniers seraient à l'origine de l'actuel marché central qui était l'emplacement où ils exposaient leurs produits. Mais cela n'était pas le fait d'un simple hasard.

Le quartier Zongo qui abrite aujourd'hui ce centre commercial a hérité de ce nom des immigrants commerçants Haoussa. Les autochtones ont commencé par fréquenter cet endroit par curiosité ou par nécessité d'achat de nouvelles marchandises. Certaines populations environnantes venaient y vendre leurs produits vivriers et de chasse pour acheter en retour ceux des commerçants immigrants. L'importance des échanges qui s'y opéraient favorisa par la suite la naissance d'un noyau urbain.

La réputation de ce marché en 1974 fait de Sokodé une plaque tournante du nord du pays et était devenue telle qu'il met en déclin d'autres zones d'échanges. Sa réputation est allée largement au-delà des limites administratives de la ville. Il constituait déjà un grand centre de vente des produits manufacturés de la partie septentrionale du Togo grâce à un pays pourvoyeur de ce type de denrées.

La perméabilité des frontières vont par la suite favoriser l'importation clandestine des produits manufacturés ; ce qui a largement contribué à renforcer le développement des circuits informels d'échanges.

L'extension et la croissance démographique accélérée de la ville ont fait que ce marché central était confronté à d'énormes difficultés notamment : l'exiguïté de son emprise qui entraînait des débordements sur la voie nationale N°1, l'insuffisance de places due à la surpopulation, les problèmes d'assainissement, et la mauvaise condition d'accessibilité.

Tous ces facteurs précités sont autant de raisons qui ont conduit à la création des trois autres marchés de la Commune.

3.3 Usagers

Les usagers des marchés de la Commune de Sokodé sont les marchands, les acheteurs et les transporteurs qui fréquentent ces marchés. Les marchands sont pour la plupart des détaillants mais qui par moment vendent en gros ou semi gros. Ils sont des premiers animateurs des marchés, constitués pour l'essentiel des femmes dynamiques dans l'approvisionnement et la distribution des produits. Toutefois, quelques femmes se spécialisent dans la vente des produits manufacturés. Les transporteurs quant à eux aident les vendeurs à acheminer leurs produits vers les marchés. Les moyens de transport les plus utilisés sont les mototaxis, les taxis collectifs, les moto-tricycles ou par véhicules très adaptés au réseau routier et très résistants pour les échanges commerciaux.

Bien que majoritairement Togolais, la population présente sur ces marchés de la Commune vient d'origine diverses avec une forte proportion de plus de 95 % des riverains et les étrangers sédentaires représentent à peine 5 %.(enquête de terrain, août 2018).

La population Togolaise est représentée par les Kotokoli, les Kabyès, les Tchamba, les Losso, les Ewé, les Tchokossi

Les nationalités étrangères les plus représentatives sont les Nigériens et les Nigérians dominés par les Ibo, Yorouba, Haoussa et Zerma. Ces étrangers sont plus ancrés dans la vente des pièces de rechange, la friperie et les tissus.

3.4 Gestion des marchés dans la Commune de Sokodé

La gestion de l'espace marchand était assurée par la famille TCHAKPIDE (littéralement les « chefs du marché »). Ceux-ci se chargeaient d'attribuer les places de vente aux commerçants, d'assurer un certain alignement de ces places, de régler les différends entre les usagers (commerçants ou clients), et de prélever une taxe pour les autorités coutumières (la chefferie de Malouwa Ouro). Aujourd'hui, la chefferie n'est plus impliquée dans la gestion de l'espace marchand. L'administration des années post indépendance a également joué un

rôle dans la gestion du marché, essentiellement à travers un système de taxation des places de vente. Des agents se chargeaient d'attribuer les places de vente et de taxer les commerçants pour le compte de l'administration locale. Difficile de savoir à quel moment les taxes de la chefferie ont cessé et quand celles de l'administration ont débuté. Selon un informateur, il semble que la taxation des commerçants par l'administration coïncide avec la construction en bâtiment du grand marché en 1974 (Tchabou, ancien commerçant). L'administration semble donc avoir mis en place un système de taxation dès les années 1970. Celle-ci dispose des agents collecteurs qui récupèrent les droits de places. Ils sont de 20 800 Fcfa par an et par vendeurs pour les usagers du marché central et du marché de bétail soit 100 Fcfa lundi, jeudi (jours d'animation) et 50 Fcfa les autres jours sauf dimanche. Quant au marché de Komah ce montant s'élève à 10 400 Fcfa par an et par usager soit 100 Fcfa tous les lundis et jeudi (jours d'animation). En ce qui concerne le marché d'Akamadè ils sont à 2 600 Fcfa par an et par personne, ce qui revient à 50F chaque lundi (enquête de terrain, août 2018).

Les usagers des hangars modernes et ceux qui se sont installés à ciel ouvert payent le même montant. Les collecteurs des taxes sont recrutés par la mairie. Selon la Direction Administrative et Financière, les recettes varient d'un moment à un autre. Elles sont plus élevées en saison sèche qu'en saison pluvieuse à cause des perturbations causées par des pluies. Selon les commerçants interrogés à ce sujet, le paiement se faisait de manière régulière, un commerçant pouvant échapper à la taxation durant plusieurs mois. Ceci s'explique certainement par l'existence de relations de type clientéliste entre commerçants et collecteurs des taxes, ainsi que par l'application d'outils de gestion peu contraignants. L'intervention de la municipalité en matière d'organisation des marchés recouvre principalement quatre fonctions:

- l'attribution des places et le recouvrement des taxes de marché;
- le règlement du marché;

- les aménagements complémentaires (constructions);
- les services et l'entretien.

Les marchés de la Commune de Sokodé sont gérés par plusieurs structures. Chaque structure a son rôle propre à elle. Les principales structures qui interviennent dans la gestion des marchés sont : Direction des Services Techniques (DST), Direction Administrative et Financières (DAF) et Directions des Marchés. On peut noter aussi l'intervention des chefs notables et religieux.

3.4.1 Rôles de chaque structure

Les principaux rôles joués par chaque structure se traduisent comme suit :

3.4.1.1- Direction des Services Techniques (DST)

La mission de la Direction des Services Techniques est de :

- Gérer et exploiter les ouvrages et équipements des marchés
- Assurer l'entretien des infrastructures marchandes
- Octroyer les places aux commerçants
- Curer les caniveaux

3.4.1.2 Direction Administrative Financière (DAF)

Elle a pour mission de collecter les fonds issus des recettes des marchés de la Commune

3.4.1.3 Directions des Marchés

Ces quatre marchés sont dirigés par deux directeurs : un directeur au marché central et l'autre directeur est au marché de Komah. Sur les 4 marchés que compte la Commune de Sokodé trois marchés (marché central, marché akamadè, et marché de bétail) sont gérés par un directeur, et le marché de komah est sous contrôle de l'autre directeur.

Les directeurs des marchés ont pour mission de : contrôler la collecte des tickets aux marchés, régler les conflits entre les usagers, avoir un regard sur tout ce qui se passe au marché.

Dans le but de régulariser l'entrée effective des taxes des marchés, la mairie a mis en place des machines de collecte permettant de bien contrôler les tickettiers en fin de réduire les détournements des fonds issus des marchés par les derniers. Mais l'utilisation de ces machines n'est qu'un test. La photo 1 présente les machines utilisées pour tester la collecte des taxes dans les marchés.



Photo 1 : Machine de collecte des taxes dans les marchés de Sokodé

Source : Cliché Alassani, août 2018

3.4.1.4 Chefs notables et religieux

Les chefs notables sont des personnes ressources constitués de vieux sages par qui ces marchés ont été créés. Ce sont eux qui détiennent les secrets de ces marchés. Ils étaient les personnes qui décidaient de l'implantation, l'entretien et le suivi des marchés. A cet effet ils organisent des sacrifices afin que ces marchés aient plus d'affluence et se tiennent conformément à leurs vœux.

Quant aux responsables religieux, ils sont constitués des imams et le chef des musulmans (malouwa ouro). Ces responsables sont entre autre chargés de faire des prières musulmanes qui sont organisées à chaque fin d'année pour la bonne animation de ces derniers.

3.5 Périodicité des marchés

La Commune de Sokodé dans son ensemble dispose des marchés quotidiens et des marchés périodiques.

3.5.1- Marchés quotidiens

Sur les quatre (4) marchés dont dispose la Commune, deux s'animent quotidiennement (marché central et marché de bétails) en raison de leur position stratégique qui est le centre ville. Ils sont implantés à proximité d'axes routiers (Lomé-Cincassé) important pour les échanges commerciaux. Il s'agit du marché central de la ville et le marché des bétails tous situés dans le canton de Komah. Les photos 2 et 3 ci-dessous présentent le marché central et le marché de bétails en animation.



Photo 2 : Marché central en animation

Photo 3 : Marché de bétail en animation

Source : Cliché Alassani, août 2018

La photo 2 montre les acteurs (commerçants et acheteurs) au marché central de la Commune de Sokodé. Ici, les acheteurs sont debout près des vendeurs assissent avec leurs marchandises devant eux.

3.5.2- Marchés périodiques

Les marchés périodiques sont surtout les nouveaux marchés créés après les deux précédents. Ils se tiennent respectivement deux fois et une fois par semaine. Il s'agit des marchés de Komah et celui d'Akamadè.

Il s'agit dans l'ensemble des marchés de collecte dans lesquels les grossistes et semis grossistes viennent acheter les produits vivriers en direction de Lomé et autres villes du Togo comme Tchamba et Bafilo. Le marché de Komah est animé en majorité par les commerçants venus de divers villages qui entourent la

Commune de Sokodé. Ces commerçants villageois alimentent ce marché en produits vivriers et forestiers. On remarque aussi les produits vendus en détails voire de micro-détail. Le tableau 4 présente les jours d'animation des marchés de la commune de Sokodé.

Tableau IV : Jours d'animation des marchés de la Commune de Sokodé

Marchés	Jours d'animation
Central de la ville	Tous les jours
Bétail	Tous les jours
Komah	Lundi, Jeudi
Akamadè	Lundi

Source : Cliché Alassani, août 2018

Leur périodicité ne permet pas aux usagers de faire le tour des marchés de la Commune. Selon les informations reçus auprès des responsables de la mairie (DAF) et les observations faites sur le terrain, les marchés les plus importants sont le marché Central et celui de Komah. Ces deux marchés occupent 89,57% des commerçants (enquête de terrain, août 2018).

3.6 Commerce dans les marchés de la commune de Sokodé

Dans la Commune de Sokodé, le commerce est l'activité principale pratiquée par les hommes et les femmes. Ils y mènent une diversité d'activités génératrices des revenus avec une diversité de produits commercialisés.

3.6.1- Typologie des produits des marchés de la Commune de Sokodé

Les produits retrouvés sur les marchés de la Commune de Sokodé sont de deux (02) sortes : les produits locaux et ceux manufacturés importés.

3.6.1.1 Produits locaux

Ces produits locaux de première nécessité sont constitués des produits vivriers, des produits de la médecine traditionnelle et les objets artisanaux.

3.6.1.1.1 Produits vivriers

Ils regroupent les produits agricoles, d'élevage. Dans notre secteur d'étude, la production agricole est d'autoconsommation (agriculture nourricière). Il a été observé sur les étals des commerçants, le maïs, le haricot, le riz et dans une moindre mesure le sorgho qui représentent 25% des produits échangés sur le marché de Komah et d'Akamadè. En dehors de ces produits, viennent les assaisonnements et les légumes (12% de vendeurs). Il a été observé une grosse affluence au niveau des vendeurs des tubercules d'igname et les produits de la cueillette, principalement les feuilles et fruit pour l'alimentation humaine (20% des vendeurs). Les marchés de Komah et central sont plus ou moins approvisionnés en produits maraichers principalement des laitues, les carottes, le chou (09% des vendeurs), (enquête de terrain, août 2018). Les photos 4 et 5 présentent la vente des produits agricoles (céréaliers et maraichers) dans les marchés d'Akamadè et de Komah.



*Photo 4 : Vente de produits céréaliers dans le marché d'Akamadè.
Source : Cliché Alassani, août 2018*



Photo 5 : Produits maraichère en vente dans le marché de Komah

On observe sur ces photos (4 et 5) les produits alimentaires en vente. Sur ces photos figurent des produits tels que la farine (gari), l'arachide, le haricot, le riz, la carotte, la laitue, chou...etc. Ceci témoigne la diversité des produits vivriers vendus sur ces marchés.

3.6.1.1.2 Produits d'élevage

On retrouve sur les marchés de la Commune de Sokodé les produits d'élevage notamment les volailles (poules, coqs, pintades, dindons, canards et pigeons), les caprins, les mouton, béliers. Les béliers participent beaucoup aux célébrations des baptêmes et des fêtes de tabaski. Ces produits sont vendus principalement dans les marchés de Bétails et de Komah. Ces produits pour la plupart proviennent de Cinkassé, de Kétao, de Bassar, de Niantougou et de Dapaong (enquête de terrain, août 2018).

3.6.1.1.3 Produits de la médecine traditionnelle et objets artisanaux

Les produits de la pharmacopée participent beaucoup au traitement de diverses maladies. Dans les marchés de la Commune de Sokodé, les produits de la pharmacopée se présentent sous forme d'amulettes, de poudre et de cauris. Les marchandises sont étalées sur des tapis attendant les clients et vendus pour la plupart par les hommes.

Les objets artisanaux sont aussi vendus dans lesdits marchés. On peut citer entre autres la houe, le coupe-coupe, le couteau, la hache, le lance pierre et les Calebasses. Ces objets sont pour la plupart fabriqués dans la Commune par les forgerons et jouent un rôle déterminant dans les activités agricoles

3.6.1.2- Produits manufacturés

Ils sont pour la plupart des produits dont le développement économique est le plus dynamique, et réalisent les chiffres d'affaire les plus élevés et occupent la plupart des constructions récentes, en dur et de bonne qualité. Ils proviennent généralement de Lomé, du Nigéria, du Ghana, et de Cotonou pour la plupart et composés des produits vestimentaires, produits chimiques et des objets d'équipement.

3.6.1.2.1- Produits vestimentaires

Les produits vestimentaires tels que les tissus, les pagens sont commercialisés sur les marchés de la Commune de Sokodé. La demande de ces produits est plus

forte en période des fêtes de tabaski, de la rentrée scolaire et en saison sèche lors des congrès villageois.

3.6.1.2.2- Produits chimiques

Les produits chimiques exposés dans les marchés de la Commune de Sokodé sont les produits cosmétiques et pharmaceutiques.

Les produits pharmaceutiques se présentent sous une gamme variés de médicament allant des comprimés aux ampoules buvables et injectables. Ils sont conservés dans les boîtes et cartons de tailles variées et exposé sur les tables ou étalés sur des tapis. Ils proviennent du Nigéria et sont moins chers par rapport à ceux de la pharmacie.

Les produits cosmétiques vendus dans lesdits marchés sont d'origine Nigériane et Togolaise. Ceux qui ont une origine Togolaise sont importés de Lomé. Ces produits cosmétiques sont les savons, les pommades, les crèmes, les mèches, les lotions et les parfums.

3.6.1.2.3- Objets d'équipement

Les biens d'équipement rencontrés dans les marchés de la Commune de Sokodé sont les vaisselles (bassines, seaux en aluminium et en plastique, les marmites), les lampes, les piles électriques, les pièces de rechange des engins à deux roues. Les vendeurs de ces objets sont les Nigériens, et Nigériens résidant à Sokodé. Ces produits sont essentiellement vendus dans le marché central de la Commune. Les photos 6 et 7 présentent les objets de la vaisselle en vente dans le marché central.



Photos 6 et 7 : Produits de la vaisselle exposés en vente dans le marché central

Source : Cliché Alassani, août 2018

En général, dans les marchés de la Commune de Sokodé, on distingue une diversité de produits même s'ils ne sont pas comparables à ceux rencontrés dans les grands marchés tels qu'Anié, Kétao. Ainsi on peut dire que plus 50% des produits commercialisés dans le marchés central ne sont que des produits manufacturés (enquête de terrain, aout 2018).

3.6.2 Spécificité de chaque marché de la Commune de Sokodé

Les marchés de la Commune de Sokodé se différencient les uns par rapport aux autres. En effet, le marché central de Sokodé est un marché de référence de la Commune du fait que plusieurs sortes de produits y sont vendues avec une prédominance des produits manufacturés qui représentent plus de 50% des produits vendus. De plus les infrastructures marchandes telles que le bâtiment à étage occupe plus de 50% des usagers, les boutiques, les dépotoirs existent plus dans ce marché que dans les autres. Ainsi, constate-t-on que plus de 90% des commerçants installés dans ce marché sont des riverains (travaux de terrain, août 2018).

Quant aux marchés de Komah, il a une envergure préfectorale à cause des commerçants provenant des villages environnants. Dans ce marché de Komah on note une prédominance des tubercules et des produits forestiers tels que le

bois de chauffe et le charbon de bois. Les photos 8 et 9 montrent les tubercules d'igname et les bois de chauffe en vente dans le marché de Komah.



Photo 8 : Vente de bois de chauffe dans le marché de Komah



Photo 9 : Vente de tubercule d'igname dans le marché de Komah

Source : Cliché Alassani, août 2018

Celui de Bétail se différencie des autres à cause de son marché en produits d'élevage. On note une forte proportion d'hommes que des femmes présents dans ce marché. Les photos 10 et 11 présentent les produits d'élevage en vente dans ce marché.



Photo 10 : Ovins en vente dans le marché de Bétail



Photo 11 : Volailles en vente dans le marché de Bétail

Source : Cliché Alassani, août 2018

Le marché d'Akamadè de la Commune de Sokodé se différencie des autres par ces produits agricoles et par ces infrastructures marchandes précaires.

3.6.3 Relations avec autres localités

Certains produits alimentaires vendus par des commerçants détaillants ou grossistes sur les marchés de Sokodé, proviennent d'autres régions du Togo ou de l'Afrique de l'ouest : le haricot de Sotouboua, de Adjengré ; la tomate fraîche de Koumondè et d'Agradè ; l'igname de Kparyo et de Isso-Wazina. D'après nos travaux de recherche, tous les produits manufacturés exposés sur les marchés sont fabriqués ou importés de Lomé, du Bénin, du Ghana, et du Nigéria.

En définitive les marchés sont gérés par différentes structures. Ces marchés, en dehors de ce celui de bétails sont polyvalents.

3.7 Contribution des marchés au développement de la Commune de Sokodé.

Cette partie met en relief la contribution des marchés au développement communal. Les marchés de Sokodé bien que d'autres ne sont pas reconnus sur le plan national participent à l'émergence de leur Commune.

3.7.1 Importance des marchés pour différents acteurs

L'importance des marchés dépend des produits vendus et du nombre des commerçants desservis sur ces marchés des recettes qu'ils engendrent et des bénéfices tirés.

3.7.1.1 Importance des marchés pour les producteurs

Les marchés de la Commune de Sokodé sont des lieux de rencontre entre les producteurs et les commerçants. Ce qui facilite l'accès à l'information sur le prix. En effet, les producteurs grâce aux marchés arrivent à établir un rapport de force avec les commerçants, négocient et obtiennent des prix favorables dans la vente des produits agricoles et d'élevage en vue de mieux planifier et d'investir pour le développement. Les revenus issus de la vente des produits agricoles sont destinés en premier lieu au paiement des frais de scolarisation des enfants, à l'augmentation des surfaces cultivables, aux soins de santé et aux cérémonies.

3.7.1.2 Importance des marchés pour les commerçants

Les marchés de la Commune de Sokodé revêtent une importance dans la mesure où ils contribuent à la résolution des problèmes de chômage. En effet, les activités commerciales permettent aux femmes et aux jeunes filles de sortir de leur l'oisiveté et de se retrouver dans une occupation professionnelle. La fréquentation régulière des marchés a permis aux différentes couches socioprofessionnelles et culturelles de tisser les relations cordiales et fraternelles entre les marchands. La fonction économique des marchés a également contribué à l'amélioration des conditions de vie des commerçants. En effet, les bénéfices tirés de ces activités favorisent la scolarisation des enfants et les réalisations telles que les acquisitions de terrain, de motos, les constructions et l'épargne.

3.7.1.3 Importance des marchés pour les transporteurs

Le transport constitue un indicateur pour mesurer l'interrelation dans un système. C'est le secteur qui présente l'enjeu en ce sens qu'il permet de relier les centres villes à la périphérie. En effet, pendant la tenue des marchés, les transporteurs sont beaucoup plus sollicités par les commerçants. Ce qui rend plus facile l'écoulement des produits commerciaux dans les marchés. Les revenus issus de la vente sont destinés en premier lieu à la satisfaction des besoins alimentaires, aux frais de scolarisation des enfants, à la santé et à l'acquisition des nouvelles motos et voitures.

3.7.1.4. Contribution des recettes des marchés aux finances locales

Les municipalités ont vu, au fil des années, leur situation financière se détériorer en raison des charges accrues et des besoins d'équipement et de services que l'accroissement de la population urbaine a générés. Se sont ajoutés les difficultés financières liées au manque des versements de recettes par l'Etat et à l'unicité de caisse qui occasionne des problèmes de trésorerie à la municipalité. Les marchés constituent, *a priori*, des gisements importants de ressources au travers des loyers, des droits de place et des patentes.

En effet, la mairie, grâce aux frais de taxes collectées, finance chaque année diverses activités sociales. C'est dans ces fonds que la mairie apporte des subventions aux différentes structures pour leur fonctionnement. Ils contribuent à la construction des infrastructures dans les marchés, dans les écoles, à la réalisation des ouvrages d'assainissement (caniveaux), au paiement des agents de la mairie et à la réfection des locaux administratifs. Ces recettes issues de ces marchés permettent également d'organiser et de financer des séances de sensibilisation dans les quartiers de ville.

On rappellera ici que les produits du domaine «ont pour caractéristique d'être les seules ressources gérées en direct par les collectivités locales». Ils concernent surtout les services publics marchands (marchés, abattoirs, gares routières). Dans la réalité, les marchés de la Commune de Sokodé ne fournissent pas les recettes escomptées, qui ne dépassent que très rarement 10% des recettes courantes. Par exemple, les comptes administratifs de la Commune de Sokodé montrent que les marchés alimentent le budget de la ville à hauteur de 48.004 800 Fcfa (2016, 2017, 2018 et 2019) soit 12.001.200 Fcfa par an. Le budget communal de ces années respectives s'élève à 212.580.000 Fcfa, 225.169.250 Fcfa, 208.835.600 Fcfa et 208.798.600 Fcfa.

Pendant que les recettes issues de ces marchés en 2016 s'élevaient à 13.666.050 Fcfa, celles de 2017 s'évaluaient à 13.294.350 Fcfa, l'année de 2018 a totalisé 12.400.400 Fcfa (enquête de terrain, août 2018). On remarque des déséquilibres entre les recettes prévues et celles qui sont collectées. La figure 4 fait le point de la comparaison des recettes prévues et celles qui sont collectées dans les marchés.

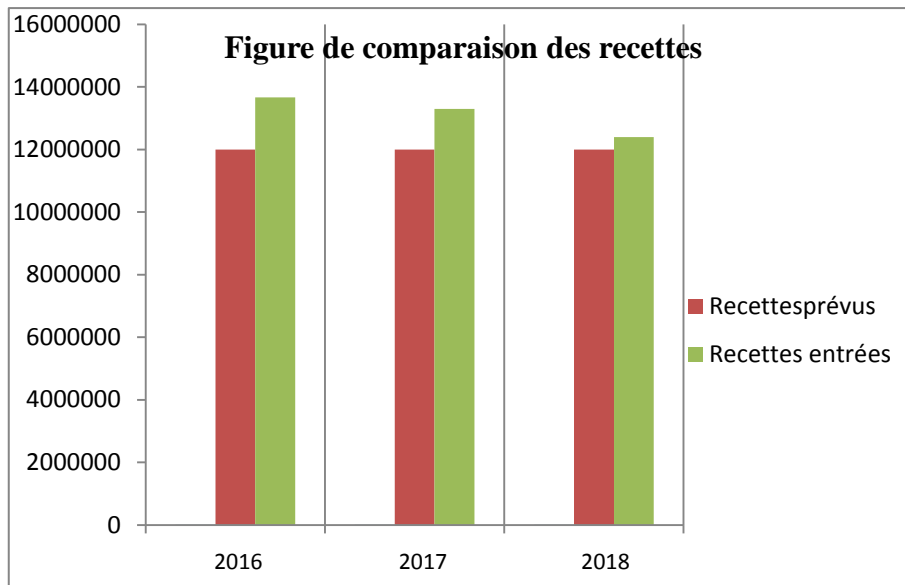


Figure 4 : Comparaison des recettes prévues et celles entrées de 2016-2018

Source : Réalisé à partir des données de la DAF

La figure 4 permet d'affirmer sans hésitation que les recettes annuelles issues des marchés de la Commune de Sokodé sont supérieures à celles qui sont prévues par le budget communal. Ceci s'explique par le fait que les commerçants ambulants n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration des budgets. En effet les commerçants ambulants ne figurent pas sur le registre et qui par moment paient les taxes. Mais nous constatons une chute légère des recettes collectées de l'année 2018. Les raisons de cette chute sont d'ordre politique. En effet la crise sociopolitique que traverse le Togo constitue une cause fondamentale de cette chute. Cette crise a coûté cher à la Commune de Sokodé entraînant la fuite des jeunes et des pertes en vie humaines. Les leaders politiques appellent la population souvent à des villes mortes contraignant les commerçants à abandonner les marchés.

Dans l'ensemble nous pouvons dire que les recettes issues des marchés de la Commune de Sokodé ne sont pas à la hauteur des attentes de la Commune.

Les raisons de cette faible contribution financière sont presque toujours les mêmes et combinent plusieurs facteurs:

- la faiblesse générale des droits de place;
- l'évaporation des sommes recouvrées par les collecteurs.

La faiblesse des rémunérations et des primes qui leur sont allouées favorise la fraude et la corruption (mise en circulation de faux tickets, entente entre les commerçants et collecteurs pour s'acquitter partiellement des droits de place, etc.);

- la qualification des personnes recrutées pour assurer la collecte est globalement insuffisante, voire inexistante puisque certaines d'entre elles sont illettrées. La majorité des collecteurs des taxes étant d'un niveau de formation faible ou inexistant, la tenue de leurs livres et registres oblige le régisseur municipal à pratiquer la substitution;
- le manque de moyens et les difficultés pratiques de recouvrement: les collecteurs, le plus souvent, ne disposent ni des plans des marchés, ni des listes des commerçants ou des emplacements. En l'absence d'une autorité reconnue et respectée, ils éprouvent généralement de grandes difficultés dans l'exercice de leurs fonctions dans les marchés;
- les mauvais résultats de la collecte sont dus à l'absence de motivation des agents ou à la fraude. Ils se reproduisent parce que, en général, il n'existe pas de suivi régulier des recettes réalisées par chaque collecteur et parce que le contrôle semble relever d'actions ponctuelles;
- les difficultés à les recouvrer, a fortiori à les augmenter, en raison de l'absence générale de services et d'équipements sur les marchés. Au total, les taux de recouvrement des droits de places dépassent rarement 30 pour cent sur l'ensemble des marchés de la Commune et l'impact sur les finances locales est encore aujourd'hui marginal. On constate enfin rarement une réelle volonté politique de l'Autorité municipale d'améliorer les ressources financières, d'obtenir des résultats et de se doter des moyens nécessaires.

3.7.1.5 Contribution des recettes des marchés dans le paiement du personnel de la Mairie

Les recettes issues des marchés sont versées à la trésorerie régionale de Sokodé. Elles varient entre 40.000 Fcfa et 70.000 Fcfa par jours (enquête de terrain, août 2018) et est de 12.001.200 Fcfa par an soit 6 % du budget communal qui s'élève à 208.835.600 Fcfa (2018).

En effet, elles participent au paiement des agents collecteurs. Ces agents collecteurs reçoivent 20 % de leurs recettes collectées. Ces taxes contribuent au paiement du personnel de la mairie. Ce qui leur permet d'investir dans l'éducation de leurs enfants, dans la santé de leur famille et dans les autres besoins. La part des recettes des marchés réservées pour le paiement du personnel de la Mairie reste inconnue.

3.7.1.6 Contribution des recettes des marchés dans la construction des hangars

Une part des recettes issues des marchés sert à construire des hangars. En effet les marchés de la Commune de Sokodé étant constitués majoritairement de hangars et appâtâmes précaires. La mairie avec l'aide de l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) se forcent de doter les marchés de quelques hangars modernes. On dénombre six (06) hangars modernes construits dans le marché de Komah (2015) qui viennent s'ajouter aux deux autres construits en 2005 et 2010. La part des recettes des marchés réservées dans la construction des hangars reste inconnue.

3.7.1.7 Contribution des marchés dans la construction des magasins et des boutiques

Les marchés de la Commune de Sokodé ont un nombre très faible de magasins. Ce qui pousse la majorité des usagers à stocker leurs produits au sein des marchés. Par contre, certains commerçants stockent leurs marchandises à la maison pour insuffisance des magasins. Ainsi la Mairie de Sokodé pour amener

les usagers à stocker leurs marchandises dans les magasins et en retour avoir une contrepartie a construit quelques magasins qu'elle met en location. Le coût d'allocation de ces magasins varie entre 1000 Fcfa à 2500 Fcfa par mois. La part des recettes des marchés dans la réalisation de ces infrastructures reste inconnue. Quant aux boutiques elles sont construites par des usagers eux-mêmes. Ces boutiques en nombre insuffisantes appartenant aux commerçants.

En somme, la construction des hangars, magasins et boutiques dans les marchés de Sokodé permet aux usagers de mieux sécuriser leur produit, et de faire des recettes pour les investissements et le fonctionnement de l'administration.

3.7.1.8 Contribution des marchés au développement socioculturel

Les activités économiques contribuent beaucoup à la satisfaction de plusieurs besoins. Aujourd'hui, grâce à l'existence des marchés, les populations de la Commune de Sokodé et plus précisément les femmes ont de petits commerces de vente ou d'achat dans les marchés de la Commune de Sokodé. Cela en génère des intérêts qui en constituent une source de revenus pour elles et leurs familles. Les marchés créent des liens de bon voisinage entre les communautés de diverses cultures. Les groupes humains ayant les mêmes pratiques culturelles renforcent une certaine cohésion sociale qui facilite les échanges commerciaux. La figure 5 présente les différents gains tirés des activités des marchés

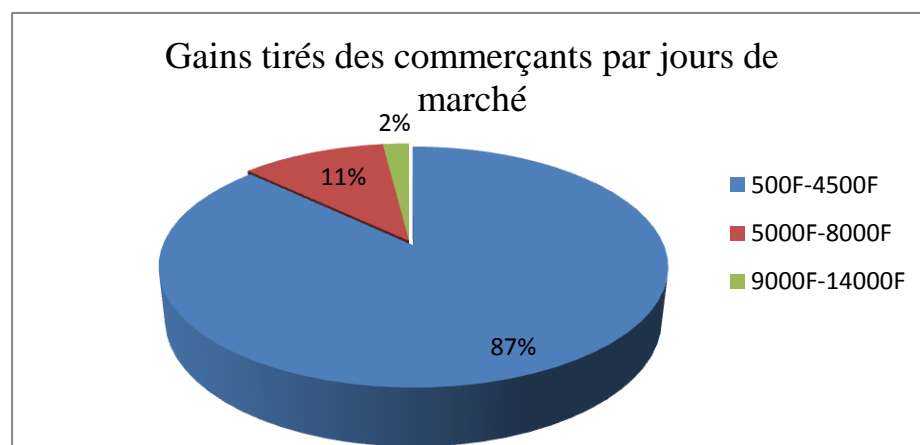


Figure 5 : Différents gains tirés des activités des marchés

Source : Cliché Alassani, août 2018

En effet, pour 87 % des commerçants enquêtés, les bénéfices tirés de leurs activités journalières est compris entre 500 Fcfa et 4500 Fcfa. 11 % des commerçants ont estimé que leurs revenus journaliers sont compris entre 5000 Fcfa et 8000 Fcfa et pour les 2 % restants, cela varie entre 9000 Fcfa et 14000 Fcfa. Les revenus générés par le commerce permettent à 85% des acteurs de gérer le quotidien, à faire l'épargne, à payer les frais d'écolage, à organiser diverses cérémonies. La figure 6 présente la part des différentes destinations des gains tirés des activités économiques.

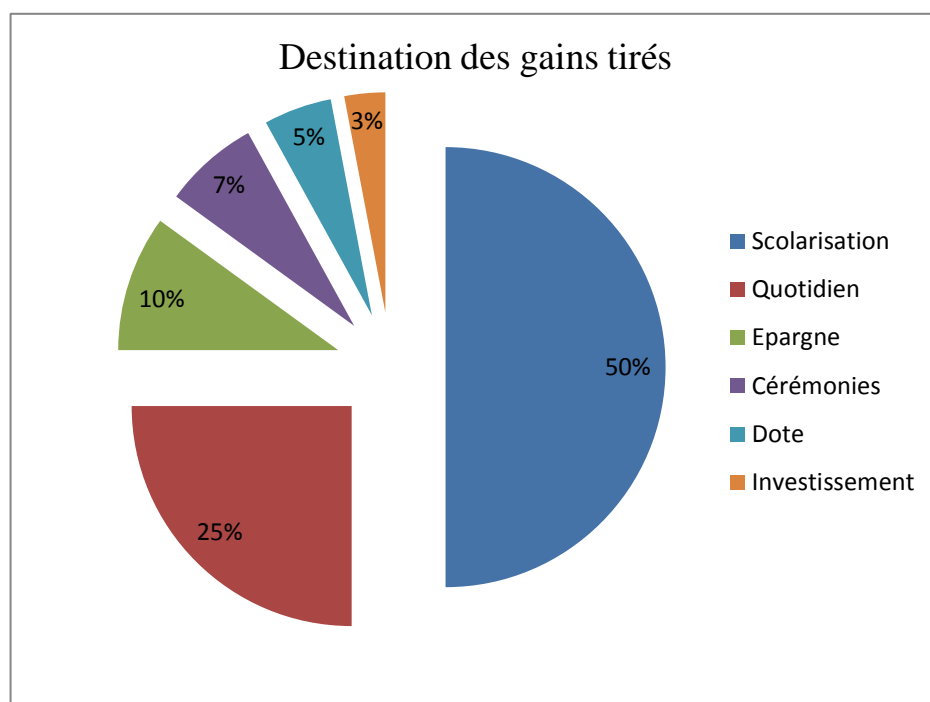


Figure 6 : Destination (en %) des gains tirés des activités commerciales

Source : Cliché Alassani, août 2018

La figure 6 montre que les revenus issus des activités économiques sont principalement destinés pour 25% des personnes interrogées à gérer le quotidien (utilisés pour l'achat des produits de consommation courante, la santé, les frais du petit déjeuner des enfants scolarisés). Ce qui se justifie par le niveau de vie peu élevé des populations et quelques constructions observés dans la Commune. En dehors du quotidien, 10% des acteurs épargnent leurs revenus pour pouvoir élargir leur fond de commerce et maintenir leurs activités. De plus 5% des enquêtés utilisent leurs gains pour la dot. En effet, au regard des données

collectées, les populations utilisent leurs revenus pour payer les pagnes, les bijoux, les chaussures pour les cérémonies de mariage de leurs fils et filles. 50% des enquêtés affectent leur gain dans la scolarisation de leurs enfants. A ce titre d'exemple, on peut parler du nombre croissant des élèves dans les primaires, collèges et lycées de Sokodé et celui des étudiants dans les universités du Togo. 3% investissent leurs revenus dans le champ pour l'achat des intrants chimiques, le paiement des manœuvres pour le sarclage et les récoltes. Ils participent de fait à l'augmentation de la production agricole et par conséquent au développement de l'économie. Enfin, les 7% mettent leurs intérêts dans les cérémonies telles que les funérailles et les baptêmes (enquête de terrain, août 2018). Ainsi, chacun des enquêtés participe d'une manière ou d'une autre au développement communal.

En somme, étant donné que la part des ressources tirées des marchés dans le budget communal est faible, le recours aux partenaires au développement est fréquent. Quels sont alors les problèmes auxquels la Commune de Sokodé est confrontée et quelles sont les approches de solutions émises pour la sortie un temps soit peu de ces maux précités.

CHAPITRE IV : CONTRAINTES LIEES AU FONCTIONNEMENT ET A LA GESTION DES MARCHES ET APPROCHES DE SOLUTIONS

Les contraintes auxquelles sont confrontés les marchés de la Commune de Sokodé sont celles liées au mauvais état des infrastructures marchandes, à la mauvaise gestion des marchés, à l'assainissement et à l'hygiène.

4.1- Caractéristiques des infrastructures marchandes

Dans les marchés de la Commune de Sokodé, les infrastructures marchandes adéquates font défaut et ceci constitue un handicap pour le rayonnement des marchés. Néanmoins des efforts sont en train d'être faits par la mairie et ces partenaires. Ainsi dans les marchés Central, de Komah, et de Bétail des hangars sont construits. La photo 12 nous montre des hangars construits par la mairie avec le partenariat de certains organismes privés (ANADEB).



Photo 12 : Infrastructures marchandes modernes construites dans le marché de Komah

Source : Cliché Alassani, août 2018

La photo 12 montre des hangars modernes construits par la mairie de Sokodé dans le marché de Komah. Ce qui témoigne des efforts déployés par la mairie et ses partenaires. Le tableau 5 illustre le nombre de hangar construit dans chaque marché de la Commune de Sokodé.

Tableau V : Nombre de hangars construits dans chaque marché de la Commune de Sokodé

Marchés	Nombre de hangars moderne
Central	Bâtiment à étage
Komah	08
Bétail	07
Akamadè	01

Source : Cliché Alassani, août 2018

Dans chacun des marchés parcourus on constate que ces hangars sont occupés par des vendeurs.

Les difficultés que rencontrent les marchés de Sokodé dans leur rayonnement sont énormes. Elles sont relatives à l'enlèvement des hangars en matériaux précaires par les pluies orageuses, l'insuffisance des hangars modernes dans ces dits marchés, la prédominance des appâtâmes traditionnels, la majorité des appâtâmes sont construits par les usagers eux-mêmes. De même certains vendeurs sont sans places et négocient auprès des autres provoquant souvent des mésententes. L'écoulement des hangars en période de pluies, la vétusté de l'immeuble du marché central entraînant l'arrivée massive des eaux de pluie en période de pluie provoquant des dégâts aux vendeurs de sels, sucre, maïs et sorgho. Construction des bâtiments sur les caniveaux dans le marché central entraînant les inondations au sein du marché lorsque les canaux sont bouchés. Les photos 13 et 14 quant à elles, illustrent des infrastructures marchandes les plus rencontrées dans les marchés de Sokodé.



Photo 13: Infrastructure marchande précaire au marché de bétails
Source : Cliché Alassani, août 2018



Photo 14 : Infrastructure marchande précaire au marché d'Akamadè

4.2- Problèmes de gestion des marchés de Sokodé

Les problèmes de gestion des marchés sont liés à la politique, à l'extension des marchés, à l'assainissement, à l'hygiène, à l'administration locale, à l'éducation et santé, aux problèmes socio-économique et environnementaux et aux faibles productivités agricoles.

4.2.1- Problèmes d'ordre politique et administratif

L'Etat Togolais a une longue pratique de centralisation des pouvoirs au sommet et au sein de l'exécutif. Les dernières élections locales remontaient en 1987. Les élections locales ont été dissoutes en septembre 2001. Depuis novembre 2001 jusqu'à nos jours, les collectivités locales au Togo sont sous le régime des Délégations Spéciales. Ces Délégations Spéciales sont à la date d'aujourd'hui illégitime parce que la durée de leur mandat (trois mois ou moins d'un an avant le renouvellement) est dépassée. Leur illégitimité fragilise leur capacité à mobiliser les ressources. Ensuite le mode de désignation (nomination à caractère politique) ne confère pas une réelle liberté d'agir aux délégations spéciales. Enfin, les populations ne se reconnaissent dans ces personnes auxquelles elles n'ont pas eu à accorder leur suffrage.

Tous ces facteurs précités entraînent des frustrations au sein de l'administration Togolaise et provoquent la centralisation des pouvoirs au sommet de l'exécutif. Il répugne généralement au chef de l'Etat de partager ses pouvoirs avec quiconque et ses collaborateurs immédiats auront vite compris que, pour durer ils ne doivent prendre aucune décision qui risquerait de ne pas avoir son adhésion. Dans un tel contexte de domination du centre, les dirigeants privilégieront la gestion des problèmes nationaux au détriment de celle des problèmes locaux, sauf si ces derniers ont la chance d'être soumis par un leader local qui a des entrées auprès des autorités supérieures et de préférence auprès de chef de l'Etat.

D'après les travaux, les partis politiques les plus enracinés se livrent dans une « guerre » sans merci dans le seul but de préserver l'électorat ; c'est une politique de « diviser pour régner » suivie d'une intoxication par l'information et des tentatives des manipulations des populations à la base. Cette situation a pour conséquence la division de la population, et plus grave l'éclatement de la cellule familiale. Lors des campagnes électorales, les principaux leaders (parti au pouvoir et opposition) tiennent des propos discourtois. Ceci conduit parfois à des affrontements, créant ainsi des rancunes au sein de la population. Cette manipulation porte atteinte à la cohésion sociale et porte atteinte à la bonne gestion des marchés.

4.2.2- Problèmes liés à l'administration locale

La première difficulté à laquelle se heurtent les responsables de l'administration locale est l'absence dans les esprits d'un sentiment d'appartenance à une communauté locale par faute de transfert effectif des compétences propres à la Commune. Il existe toujours un lien hiérarchique entre l'administration locale et le gouvernement. L'absence d'initiatives locales, les difficultés de recouvrement des taxes, l'indifférence manifeste à l'égard de l'entretien des équipements collectifs sont les symboles qui illustrent la perception de l'Etat omnipotent et centralisateur par les populations.

On note l'existence de chevauchement de compétence entre les agents de la mairie qui interviennent dans la gestion des marchés, notamment entre le Directeur des marchés et les agents de la Direction des Services Techniques (DST) à propos de l'octroi des places. La méconnaissance avec exactitude de la totalité des commerçants, trop de laxisme dans le suivi des agents collecteurs des taxes dans les marchés.

4.2.3 Entretien, le nettoyage et l'enlèvement des ordures

Un nettoyage intérieur des marchés est, dans presque tous les cas, assuré par l'Autorité du marché, mais toujours de façon très insuffisante. Les vendeurs pallient, dans la mesure du possible, l'insuffisance de ce service en recourant à un aide familial qui est chargé de faire le nettoyage de la place très tôt le matin. Si le nettoyage pose peu de problèmes pour les vendeurs de produits manufacturés, en revanche, les commerçants produisant beaucoup de déchets (les produits vivriers et surtout la boucherie) ont beaucoup plus de mal à atteindre un niveau minimal d'hygiène. A l'exception des deux grands marchés (marché central et komah) les marchés de Bétails et celui d'Akamadè ne disposent aucun dépotoir.

4.2.4 Problèmes d'assainissement et d'hygiène

Les problèmes d'hygiène et d'assainissement se posent au sein des marchés de la Commune de Sokodé surtout en ce qui concerne l'évacuation des déchets ménagers. La non disponibilité des structures de collecte des déchets et d'entretien dans les marchés, sont à l'origine des rejets anarchiques de déchets au sein des marchés. Existence des abris de porc tout proche du marché d'Akamadè et qui dégagent de mauvaise odeur. De plus ces porcs se baladent dans ce marché en pleine animation. En effet, sur les quatre marchés que compte la Commune de Sokodé, aucun ne dispose des latrines construites par la mairie. En matière de gestion des ordures, seuls les marchés Central, de Komah disposent des agents collecteurs. Les caniveaux ouverts remplis de boue

déversent ces déchets sur les places des usagers dès l'arrivée des eaux pluviales. Le curage de ces caniveaux se fait tardivement provoquant des agitations des usagers surtout les femmes. Ce qui ne met pas les usagers dudit marché à l'abri de certaines maladies (maladies respiratoires, cardiaques et même pulmonaires) surtout en période d'harmattan où le vent qui circule, fait déplacer des capsules solides et poussières de tout genre. Photo 15 présente des canaux ouverts et non curés dans le marché central.



Photo 15 : Caniveaux ouverts non curés du marché Central

Source : Cliché Alassani, août 2018

4.2.5 Installations financées dans leur très grande majorité par les commerçants eux-mêmes

Les aménagements réalisés par les Autorités gestionnaires des marchés ne représentent qu'une faible part 40 % des installations de vente actuelles sur les marchés de la commune, à l'exception du Marché central (50%) qui est l'un des rares à avoir fait l'objet d'un aménagement passable. La construction des boutiques et des appâtâmes sont le plus souvent laissées à la libre initiative des commerçants. Des installations de vente en majorité ouvertes. Les tables et étalages au sol représentent entre 60% et 80% du total des installations recensées sur les marchés. Ce problème est plus récurrent dans le marché d'Akamadè qui est très pauvre en infrastructures marchandes. Dans ce marché, toutes les installations de vente sont ouvertes avec un seul hangar construit. Des installations ambulantes (tables individuelles et étalages au sol) qui ont envahi

tous les espaces interstitiels des marchés. Ces installations représentent en moyenne 65 % du total sur les marchés (enquête de terrain, aout 2018). La prolifération de ces installations précaires sur les voies de circulation soulève des problèmes considérables d'organisation, d'entretien et de nettoyage des marchés.

4.2.6 Problèmes liés à l'approvisionnement en eau: marchands d'eau et branchements privés

L'eau est nécessaire à tous les vendeurs pour la boisson, le nettoyage et le rafraîchissement des légumes, le nettoyage des stalles des bouchers et des vendeuses de poisson frais, etc. Les points d'eau sur les marchés sont inexistantes ou ne fonctionnent plus. L'approvisionnement des usagers se fait par porteurs d'eau ou en achetant l'eau de branchements privés (forage privé). La diversité des situations rencontrées entraîne de fortes variations du prix d'achat d'eau.

4.2.7 Problèmes liés à l'extension des marchés

C'est l'un des problèmes auxquelles font face le plus souvent les marchés de la Commune de Sokodé dont le rayonnement est important et qui sont entourés des habitations. Ainsi les marchés de la Commune de Sokodé n'arrivent plus à s'étendre ; ce qui pose le problème de place vu le grand nombre de personnes qu'ils drainent. Ce manque d'espace amène certains vendeurs à s'installer dans les allées entraînant ainsi l'installation anarchique des marchands au bord des voies, aux différentes entrées du marché, dans les petites allées, toutes choses qui rendent la circulation difficile à l'intérieur du marché. Souvent, les populations des habitations environnantes s'opposent à leur installation.

4.2.8 Problèmes liés aux faibles productivités agricoles

L'économie des populations de la Commune de Sokodé est basée essentiellement sur les activités du secteur tertiaire. Les habitants pratiquent l'agriculture comme une activité secondaire sur des espaces disponibles dans la ville. Cette agriculture vise à valoriser les espaces qui ne sont pas encore bâtis,

d'assurer la salubrité autour des maisons et aussi de produire un complément alimentaire souvent essentiel pour les ménages. Tout ceci entraîne une réduction de la production agricole. Cette faible productivité explique le faible revenu du secteur agricole et limite l'approvisionnement en matières premières agricoles.

4.2.9 Autres difficultés

D'autres difficultés sont relatives aux conflits entre les vendeurs et les collecteurs de taxes. Ces dysfonctionnements précitées aboutissent aux injures voir des menaces de sorcellerie entre les tickettiers et les commerçants. Les vendeurs estiment que les taxes collectées par la mairie sont mal gérées ou détournées à des fins personnelles. Ce qui a pour conséquence le non paiement des droits de place, le déplacement de certains commerçants qui ne veulent pas du tout payer les taxes. Les négociations se font entre certains usagers et les collecteurs des taxes dans les marchés. En effet, les collecteurs préfèrent prendre 50 Fcfa au lieu de 100 Fcfa et qui ne leur donnent pas de ticket, idem pour les autres jours. Parfois ces collecteurs de taxes s'entendent avec quelques usagers qui leur versent des sommes à la fin de chaque mois. L'installation de certains commerçants dans les appâtâmes d'autres est l'une des difficultés qui met en conflits les commerçants. Les taxes collectées sont les mêmes entre les occupants des hangars et ceux à ciel ouvert.

L'autre problème fondamental auquel ces marchés sont confrontés est due au fait que tous ces marchés ont les mêmes jours d'animation (lundi, jeudi). Ce qui ne permet pas du tout les commerçants de faire le tour de ces marchés. L'enclavement presque total du marché d'Akamadè rendant ainsi difficile l'accès au marché.

Il faut aussi noter que les chefs notables par qui ces marchés ont été créés et qui font des sacrifices pour leur bonne animation ne le font plus à cause du non respect des engagements pris entre l'administration communale et ces chefs

notables. La part des recettes qui revenaient entre temps aux chefs notables ont été suspendus par la mairie.

4.3 Projet de réhabilitation du grand marché de Sokodé

Préoccupé par le déséquilibre entre de la ville Lomé et les villes secondaires, le Gouvernement Togolais mène une réflexion sur les problèmes de développement urbain des villes secondaires. Cette réflexion aboutit à l'élaboration du Programme de Développement des Villes secondaires (PDVS). Ce programme a notamment pour objectifs de « [doter] ces villes en infrastructures et services susceptibles de soutenir et renforcer leur développement » et de « renforcer la gestion municipale par l'optimisation des recettes et la formation technique des agents municipaux ». Ce programme vise à « la création de pôles de développement par le renforcement des capacités techniques, financières des villes », afin de limiter l'attraction qu'exerce celle-ci sur les autres centres urbains du pays. Nécessitant des bailleurs de fonds, le Programme a intéressé principalement la Coopération Allemande au Togo. Celle-ci s'engage à exécuter le Programme d'Appui à la décentralisation (PAD) dans les villes secondaires comme Stévié (Région des maritimes), Kpalimé (Région des plateaux) et Sokodé (Région Centrale). Le dispositif de développement de l'appui Allemand au programme de développement précède les textes sur la décentralisation de 1998 et 2007.

Cependant, on peut affirmer que ce projet s'inscrit clairement dans une volonté d'accompagner le Togo au processus de décentralisation et la démocratisation, puisqu'il vise à soutenir le développement des Communes.

4.3.1 Réhabilitation et construction d'infrastructures marchandes comme mode d'intervention

L'intervention de l'Allemagne au Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) repose avant tout sur la réhabilitation et la construction d'infrastructures publiques avec l'implication des acteurs locaux dans ces projets.

En effet, pour atteindre ses objectifs, le programme propose principalement de financer la construction de grands projets urbains comme la réhabilitation du bâtiment du grand marché de Sokodé, la construction de 20 boutiques à étage, des magasins, des hangars, des halles moyennes et petites, des infrastructures sanitaires, de l'infirmierie police, et d'un bâtiment administratif tout en incluant dans ces projets les différents acteurs locaux dont la municipalité, les « communautés résidentes ». Le cout de ce projet s'élève à 1 120 663 444 Fcfa, financé à 85% par l'Allemagne et 15% par l'Etat Togolais. Les travaux vont durer 18 mois. Ainsi, la réalisation d'infrastructures marchandes constitue le point de départ du système d'intervention du PAD. « La porte d'entrée majeure de la Coopération Allemande au PAD est le développement des équipements marchands. Il s'agit d'abord d'appuyer la Commune pour renforcer ses capacités à financer ses besoins. » Selon le programme, il est nécessaire de construire des infrastructures marchandes capables de générer des recettes pour permettre à la Commune de financer ses besoins. Le modèle de développement au PAD se base donc sur le principe de rentabilité des infrastructures marchandes : seule une infrastructure marchande rentable dans le temps permettra à la Commune de se financer et de réaliser ultérieurement des projets de développement. Les entreprises qui ont décroché le marché sont : Etude et Exécution des Bâtiments Travaux Publics (EEBTP) et la Société de Négoce de Commerce de Bâtiments et des Prestations de Services (NECBAPS).

Pour atteindre cet objectif d'autonomie financière de la Commune, la Coopération Allemande a pour principe d'investir dans la construction d'infrastructures marchandes sous la forme de subventions. Située dans la région centrale, Sokodé est choisie comme l'une des trois villes-pilote pour démarrer l'appui Allemand au PAD. Selon les informations recueillies auprès du Directeur Administratif et Financier de la mairie de Sokodé le paiement des taxes seront doublées après la réhabilitation ce marché. 200 Fcfa au lieu de 100

Fcfa lundi et jeudi et 100 Fcfa au lieu 50 Fcfa les autres jours. Ceci permettrait à la Commune d'accroître ces recettes.

4.4 Souhais des commerçants à l'occasion d'un réaménagement du marché

Au-delà de la diversité des situations étudiées, il faut souligner certaines préoccupations des usagers des marchés. Les souhaits des détaillants sont apparemment très simples. En premier lieu, ils souhaitent avoir une place sur le marché, ce qui est loin d'être acquis pour tous les vendeurs selon leur statut, leur catégorie d'activités et leur situation dans le secteur informel. En second lieu, s'ils ont une place, ils sont obligés de payer la redevance, ce qui est loin d'être acquis pour les commerces les plus pauvres. Si, aujourd'hui, la plupart de ces marchés sont des marchés polyvalents où chacun a malgré tout une chance d'entrer, l'augmentation des droits de place consécutive à un réaménagement, entraîne l'exclusion de ces commerces pauvres et les rejette vraisemblablement à la périphérie immédiate du marché, voire à la périphérie de la ville. Ensuite, ils veulent disposer d'un certain nombre de services dont l'amélioration est demandée de façon unanime:

- la sécurité (marché clôturé, éclairage nocturne, service de police efficace);
- l'approvisionnement en eau potable;
- les équipements sanitaires: latrines et douches. Enfin, ils désirent être dans un marché couvert. La protection contre la pluie et le soleil passe avant toute autre considération relative aux équipements de vente

Les détaillants, comme les grossistes, demandent en outre de façon insistante à être informés à l'avance du contenu et des objectifs des projets de réaménagement de marchés et être associés à la gestion et à l'organisation interne du marché futur.

- le Schéma de développement urbain des marchés;

- l'étude de la création de marchés de gros. Cette première phase doit fournir l'occasion de mettre en place l'indispensable processus de concertation avec les commerçants usagers de ces équipements sans lequel la réussite est loin d'être assurée.

Face à ces différents problèmes, des solutions peuvent être identifiées afin de minimiser leurs éventuels effets négatifs sur le développement des marchés dans la Commune de Sokodé et favoriser une meilleure gestion des marchés.

4.5 Approches de solutions liés aux dysfonctionnements des marchés

Pour réduire l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés les marchés de Sokodé, des approches de solutions ont été proposées.

4.5.1- Responsabilité des futurs élus locaux

Avec la décentralisation en cours, c'est aux futurs élus locaux que reviendra la noble et lourde mission de mener à bien les affaires des collectivités locales. La loi portant organisation des Communes en République du Togo, distingue les compétences propres à la Commune, les compétences partagées et celles qui sont déléguées. Au titre des compétences propres, la Commune a entre autre la charge de la construction, de l'entretien et la réparation des infrastructures marchandes. Il va sans dire que les futurs élus de Sokodé devront faire leur devoir, d'accorder un suivi adéquat aux infrastructures sociocommunautaires en général et en particulier aux marchés de la Commune de Sokodé dont l'incidence socio-économique peut être déterminant pour l'avenir de la Commune.

Ainsi, en raison du spectacle désolant dont font l'objet des biens publics de la part des populations insoumises parce qu'éprouvées la « mauvaise gestion » qu'en font les dirigeants, les futurs élus doivent faire preuve de capacité d'initiatives et d'un sens élevé de responsabilité. Ils pourront ainsi redonner confiance aux populations et les amener à vouer un grand intérêt à la chose publique.

Par ailleurs puisqu'il est invraisemblable qu'une localité ou une cité puisse aujourd'hui se développer tout en étant fermée sur elle-même, les élus locaux doivent prendre en considération les enjeux de certaines nouvelles données internationales dans la gestion des ressources locales.

Il s'agit par exemple du concept de mondialisation ou de globalisation de l'économie qui fait du monde un village planétaire où on assiste de plus en plus, non seulement à une uniformisation des méthodes de gestion orientées vers l'efficacité et la rentabilité, mais aussi à une compétition et à une rivalité permanente entre les Etats.

De plus, la décentralisation devant nécessairement amener les élus locaux à chercher de nouvelles filières de financement, la bonne gestion au plan local des ressources peut être profitable, car permettrait de rassurer les partenaires au développement et servir ainsi d'encrage à la coopération décentralisée avec les municipalités des pays développés, afin de profiter de leurs expériences en matière de gestion locale. Ainsi, en dehors de la coopération de Nürnberg (Allemagne), l'administration pourrait étendre son partenariat à d'autres municipalités. Créer un réseau de communication avec la diaspora de la Commune résidant dans les cinq continents du monde qui peut contribuer financièrement et matériellement pour la Commune. Mettre en place un lien d'échange entre les imams et l'administration permettant d'avoir des aides auprès des arabes. Dans cette optique, mettre Sokodé sur le réseau internet constituerait un précieux avantage. Il importe que les autorités locales accordent une attention particulière aux problèmes des marchés dont le rôle est d'une grande importance dans l'approvisionnement des centres urbains.

4.5.2- Mobilisation des ressources humaines

La mobilisation de la population locale, l'existence de la cohésion sociale et de l'unité s'avèrent indispensables pour faciliter le développement local et l'exercice de la démocratie à la base. Pour y parvenir, il faudra :

- Mettre en place un nouveau bureau exécutif de l'association ;

- Conquérir la confiance des populations; car ces dernières ne cachent pas leur amertume à propos de la mauvaise gestion financière au niveau des structures en place ; à cet effet, il faudra prendre au niveau du conseil communal des mesures pour décourager les fossoyeurs des recettes des marchés. Sans ces mesures, les commerçants continueront d’être réticents par rapport au paiement des taxes et impôts.
- Favoriser l’approche genre aux initiatives des projets de développement car les femmes constituent un important gisement financier pour les activités marchandes et même agricoles qu’elles exercent ;
- Mettre en place un cadre de concertation entre les différents acteurs intervenant dans la gestion des marchés.

4.5.3- Bonne gouvernance des affaires locales

La culture de la bonne gestion des marchés et de la bonne gouvernance des affaires doit être promue dans la Commune. Pour y parvenir, il faudra :

- ✓ Créer et dynamiser les comités de gestion des infrastructures marchandes ;
- ✓ Afficher les informations relatives aux comptes rendus liés à la gestion des marchés ;
- ✓ Organiser les audits annuels de gestion interne des affaires commerciales et rendre publics les résultats ;
- ✓ Assurer le respect des dispositions de transparence dans l’utilisation des fonds issus des marchés prévue par la loi ;
- ✓ Sensibiliser les commerçants sur l’importance de leur contribution dans la gestion des affaires communales ;
- ✓ Impliquer les populations dans l’élaboration de tous projets de développement ;
- ✓ Mettre en place un comité de contrôle pour la collecte des taxes dans les marchés ;

- ✓ Renforcer la formation des agents collecteurs dans l'utilisation des appareils dans la perception des taxes sur les marchés. Ceci permet d'éviter ou de réduire les fraudes fiscales.

4.5.4- Infrastructures et assainissement

Vue la situation des marchés au cœur des concessions, et leurs espaces restreints, il urge que des solutions soient proposées pour pallier cette situation qui ne favorise pas le rayonnement ou l'extension des marchés de la Commune de Sokodé. Pour se faire, la mairie peut envisager des actions comme :

- Désenclaver le marché d'Akamadè ou le faire déplacer au bord de la grande voie pour faciliter le transport des produits vers le marché ;
- Délocaliser le marché central et celui de Komah de leur site originel, sur d'autres espaces plus vastes et sécurisés à fin d'éviter l'encombrement et le débordement des populations.
- Elaborer des plans d'aménagement et les rendre opérationnels ;
- Construire les infrastructures modernes dans ces différents marchés en quantités suffisantes (hangars, magasins, boutiques, gare routière, latrines) ;
- Aménager les sites pour les déchets ;
- Doter tous les marchés des éclairages publics ;
- Instaurer les séances de salubrité au sein des marchés ;
- Construire des ouvrages de drainage des eaux usées et de pluies ;
- Réfectionner ou aménager les pistes qui s'avèrent indispensable pour le transport des produits vers les marchés ;
- Organiser les circuits de collecte et de distribution des produits agricoles par la mise en place d'infrastructures de stockage et de conservation.
- Veiller sur l'accessibilité permanente de la Commune grâce aux infrastructures (transport, énergie et communication) de qualité.
- Rendre le territoire attractif à travers des services d'éducation, de santé, de logement, de transport public, de culture, de sport et de loisirs de qualité.

4.5.5- Gestion des places

Pour une gestion judicieuse des places et pallier à court et à long terme les problèmes de places dans les marchés, il faut certaines actions:

Les autorités politico-administratives de la Commune de Sokodé doivent dégager chaque année une part issue des recettes des marchés pour assurer un bon fonctionnement des services au sein des marchés ;

Faire une répartition des espaces en fonction des différents produits distribués sur les marchés ;

Installer un comité de gestion dans chaque marché, qui sera composé des usagers, des sages des localités et des membres du conseil communal.

4.5.6- Nécessité de coopération entre les ONG et les populations

Plusieurs ONG opèrent dans la Commune de Sokodé de façon dispersée. De plus, elles définissent leur projet à l'issue des populations. Parfois, ces projets ne sont pas en conformité avec les désirs des populations. Pour corriger cette situation, il faudra :

- renforcer le réseau des ONG opérant dans la commune de Sokodé ;
- mettre en place un réseau de coopération entre les ONG et les différents groupements opérant dans la commune de Sokodé ;
- prendre l'avis des communautés sur le choix de l'emplacement des ouvrages dont elles bénéficient.

La mise en pratique ou le respect de ces suggestions profitera à tous les acteurs du système d'animation et de gestion des marchés dans la commune de Sokodé.

4.6 DISCUSSION

4.6.1 Fonctionnement des marchés dans les Communes de Kpomassè et de Zè

Le réseau des marchés dans la Commune de Zè a été étudié par Mariette Michelle DURAND en 2012 tandis que Les marchés de la Commune de Kpomassè a été étudié en 2014 par **Christelle B. A. MEDENOU**. La Commune de Kpomassè dispose six (6) marchés essentielles (Tokpa-Domè, Godonoutin, Maga, Agonkanmey, Dagbégnon, Sègbohòuè) de meme pour la commune de Ségbana (Ségbana, Libantè, Liboussou, Gbessaka, Lougo et Sokotindji) contre cinq (5) marchés que compté la Commune de Zè (Hekanmé, Sèdjè-Dénou Koudokpoé, Tangbo-Djevié, Zè) et quatre (4) marchés pour la commune de Sokodé. La Commune de Kpomassè comme celle de Sokodé dispose deux marchés quotidiens : les marchés de Godonoutin et Sègbohòuè pour la Commune de Kpomassè et les marchés central et Bétails pour la Commune de Sokodé. Les marchés périodiques se tiennent cinq (5) jours par semaine dans la Commune de Kpomassè et deux jours par semaine dans la Commune de Sokodé.

4.6.2 Produits vendus

On rencontre dans les marchés deux types de produits : les produits locaux et les produits manufacturés

4.6.2.1 Produits agricoles

Ils regroupent le maïs, le mil, le sorgho, le riz et représentent 25% des produits échangés. En effet les légumes font 12% des produits échangés, les fruits et des feuilles occupent 20% des produits dans la commune de Sokodé. Ces résultats confirment ceux de **MEDENOU** (2014) dans son étude sur les marchés de la commune de Kpomassè, est parvenus à obtenir que dans les marchés de la Commune de Kpomassè, le riz, le mil, le sorgho et le maïs représentent 25%. Les légumes font 13% des produits échangés. En ce qui concerne les feuilles et les fruits ils sont à 22% des produits échangés

Ainsi DURAND (2012) a montré que dans les marchés de la commune de Zè, les produits agricoles représentent près de 83% des produits échangés. Ce résultat confirme celui de HOUNTCHEME (2010) qui trouve presque la même valeur dans son étude contribution des marchés de la Commune de Ségbana au développement local. Les produits agricoles occupent environ 80% de produits commercialisés dans la Commune de Ségbana. Mais en revanche il n'est pas concordant à celui de TCHAOU M. (2011) dans son étude sur Etude géographique du marché de Ouando (Porto-Novo) stipule que les produits agricoles du marché de Ouando représentent 35% des produits vendus.

4.6.2.2 Produits manufacturés

Les produits manufacturés sont en quantité suffisante dans les marchés de la Commune de Sokodé plus particulièrement dans le marché Central avec plus de 50% des produits commercialisés. Mais par contre les études faites par DURAND sur la commercialisation des produits manufacturés dans les marchés de Zè, montre que les produits manufacturés sont commercialisés par les grands commerçants qui agissent pour la plupart dans l'informel. Les produits qui font l'objet des échanges dans cette Commune de Zè sont en majorité les produits agricoles suivis des produits halieutiques 15,2% et en fin ceux de la contrebande 1,8%. Ceci s'explique par le faite que Zè présente une forte proportion de population essentiellement agricole.

4.6.3 Caractéristiques des infrastructures marchandes

Les infrastructures marchandes adéquates sont insuffisantes dans les marchés de la Communes de Sokodé. Mais néanmoins des efforts sont en train d'être faits par la Commune et ces partenaires. Ainsi les hangars modernes sont construits dans le marchés de Komah par une ONG appelé ANADEB en 2015. Quant au marché central de la Commune de Sokodé, il est en cour de réhabilitation. Ce projet est financé par une coopération Germano-togolais. Ceci témoigne la présence de quelques infrastructures marchandes modernes dans ces marchés de Sokodé. Ces résultats sont similaires avec ceux de MEDENOU (2014) qui

stipule que les infrastructures marchandes modernes font défaut dans les marchés de la commune de Kpomassè. Mais néanmoins les efforts sont en train d'être faits par les autorités locales en coordination avec l'ambassade de France. Ainsi dans les marchés de Dagbégnon, de Godonoutin, de Sègbohouè et de Maga de la Commune de Kpomassè les hangars sont construits avec l'aide de l'ambassade de France sur Fonds Social de développement en 2009.

Les marchés de la Communes de Sokodé comme celle de Kpomassè présentent aussi des infrastructures marchandes précaires et délabrées. La photo 8 illustre les infrastructures marchandes précaires les plus rencontrées dans les marchés de Godonoutin, Maga de la Commune de Kpomassè (conf document). Ces mêmes infrastructures se trouvent aussi bien dans les marchés de Bétail et d'Akamadé de Sokodé.

4.6.4 Problème d'assainissement et d'hygiène

Les problèmes d'assainissement et d'hygiène se posent au sein des marchés de la Commune de Kpomassè surtout en ce qui concerne l'évacuation des déchets ménagers. La non disponibilité des structures de collecte des déchets et d'entretien dans les marchés de Kpomassè sont à la base des rejets anarchiques de déchets dans les marchés. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par KOUMAGNON (2004) dans son étude sur les marchés de Port-Novo dans les échanges commerciaux. Il a noté que dans les marchés de Porto-Novo les caniveaux sont ouverts remplis de boues non curés. Le curage se fait tardivement provoquant souvent des conflits entre les femmes et les collecteurs des tickets.

4.6.5 Problèmes d'ordre politique et administratif

D'après les travaux de terrain de Mariette Michelle DURAND (2012), les obstacles liés aux dysfonctionnements des marchés de Zè sont d'ordre politique et administratif dans la perspective de la décentralisation. Les marchés de la Commune de Zè sont gérés par une structure locale décentralisée (la Commune). Les partis politiques les plus enracinés se livrent une guerre sans merci dans le

seul but de préserver l'électorat. Ce qui bloque la prise des décisions au sein du conseil communal. Ces résultats sont peu concordant avec les notre (2019) au Togo. Le Togo à une longue pratique de centralisation des pouvoirs au sommet de l'Etat. Les marchés de la Commune de Sokodé sont gérés par la mairie qui est sous le régime des délégations spéciales. Leur mode de désignation (nomination à caractère politique) ne confère pas une réelle liberté d'agir aux délégations spéciales.

Conclusion

Au terme de cette recherche qui s'est voulue simplement une réflexion sur les éléments qui pourraient prêter à la vitalité, à l'évolution des marchés de la commune de Sokodé et sur ces enjeux socio-économiques à divers niveaux, nous retenons, à travers ses potentialités à tous points de vue que ces marchés constituent un atout de développement à la base. De même ces marchés constituent aussi un excellent lieu de rencontre des populations d'horizons divers. Cette rencontre permet à ces populations d'entretenir des rapports économiques entre elles. C'est également un lieu de rencontre de l'offre et de la demande, le lieu où se fixent les prix des produits échangés (locaux et manufacturés). Ceci en fonction de la saison et de la demande.

Les marchés jouent un rôle dans la vie des populations. Ils constituent un haut lieu de sociabilité entre les usagers. Ainsi, ils ne doivent plus être considérés par les collectivités locales comme des simples lieux d'échanges entre les populations (où la loi de l'offre et de la demande s'observe), mais comme un enjeu d'urbanisme. La recherche a permis de constater que la Commune de Sokodé dispose d'énormes potentialités économiques et d'échanges commerciaux auxquelles sa situation géographique avec la ville de Lomé et le marché d'Assignâme n'est étrangère. Les infrastructures de transport se trouvent être les vecteurs du dynamisme des activités commerciales et de l'économie de la Commune. Les revenus tirés de cette activité permettent aux usagers de satisfaire leurs besoins alimentaires, scolaires, sanitaires et de faire face à d'autres dépenses.

Dans la Commune de Sokodé, les modes de gestion des marchés sont spéciaux. Seule la mairie s'occupe de la gestion des marchés en construisant quelques hangars, ceci par le biais des partenaires au développement. Ainsi, l'insuffisance des latrines et des dépotoirs sont d'autres maux dont souffrent ces marchés. Cependant, cette Commune se trouve confrontée à quelques difficultés dont les plus importants sont l'impraticabilité de certaines infrastructures routières, la

vétusté, l'insuffisance et vieillissement des infrastructures marchandes, l'enclavement total du marché d'Akamadè. Ces difficultés freinent son développement. En dehors des multiples fonctions que jouent les marchés de la Commune de Sokodé, ils n'arrivent pas à combler les attentes des usagers. C'est la raison pour laquelle la nécessité des marchés s'impose à la Commune vue sa position géographique. Ainsi, il est impérieux et urgent que l'aménagement des voies soit fait afin que les autorités politiques et locales puissent prendre en compte certaines propositions émises dans cette étude. Il existe des possibilités d'une meilleure couverture en infrastructures indispensables au développement de la Commune à travers la mise en œuvre des projets déjà initiés. La Commune de Sokodé pourrait constituer le point de départ d'un important pôle commercial amenant ainsi les autorités communales à mobiliser les capitaux nécessaires pour le développement local de la Commune.

Par ailleurs, les populations, les autorités locales et l'Etat doivent jouer leur partition. Ils doivent en toute symbiose et harmonie baliser le chemin et mener des actions conjuguées à cette fin. Ces actions se rapporteront à la prise de conscience, la sensibilisation, l'investissement public et privé pour que la Commune trouve sa marque dans le sens d'un développement humain durable en exploitant au mieux sa position géographique et ses propres potentialités pour le bien-être de ses habitants.

Références Bibliographiques

AHODAN, I. (2012) : Impacts socio-économique et environnemental du marché de bétail dans la Commune de Parakou. Mémoire de maîtrise de géographie/DGAT/ FLASH/UAC, 72p.

AISSI, J. R. (2013) : Réseau des marchés de la Commune de Lokossa. Mémoire de maîtrise de géographie/DGAT/ FLASH/UAC, 78p.

AKIYO R. (2012) : Marchés ruraux de la Commune d'Allada : Role économique et social, Mémoire de maîtrise de géographie, UAC, 77p.

BANDA, C. et ALIMOUSSA, F. (2008) : Le rôle et la place du marché de Djougou dans la distribution des produits vivriers. Mémoire de maîtrise de géographie/DGAT/ FLASH/UAC, 112p.

BARBIER Jean-Claude, Bernard, (1995), Sokodé, ville multi centrée du nord-Togo-petit atlas urbain, ors tom Edition.

Bierschenk, T. 2007 : Enchevêtrement des logiques sociales. Jean-Pierre Olivier de Sardan, en anthropologie du développement. In Blundo, G., Tidjani Alou, M., Bierschenk, T.,

Billaz, R., Dahou, T. et Totté, M. 2003 : Introduction. In Billaz, R., Dahou, T. et Totté, M. directeurs, La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement. Paris : Karthala, 9-20.

BOYER R. (2002) : Théorie de la régulation, la découverte.

Bayili, P. P. 2003 : Conflit entre commerçants, EPCD et Mairie autour de la baisse des loyers du Grand Marché de Ouahigouya (pour la CAGEC). (Ouagadougou).

CAPON, G. (2011). L'évolution de la géographie du commerce de détail. Une approche par les déclarations annuelles de données sociales. 76p

Chaléard, J.-L. 2002 : Marchés et vivrier marchand en Afrique occidentale. *Historiens et Géographes : regards sur l'Afrique* 379. 111-122. 77

Chauveau, J.-P., Colin, J.-P., Jacob, J.-P., Lavigne-Delville, P. et Le Meur,

CHRISTELLE B. A. MEDENOU, (2014) : Les marchés de la Commune de Kpomassè. Mémoires de maîtrise de géographie/DGAT/FLASH/UAC, 71p.

CNRA (2002) : Problématiques de la décentralisation et réalité des collectivités territoriales. 92p

CODJO P. (2000) : Rôle de marché d'Ifangni dans la promotion des cultures vivrières dans la sous Préfecture d'Ifangni, Mémoire de maîtrise de géographie, UAC, 88p.

Darline Rosemond **DECENTRALISATION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL:** Le cas de la gestion publique de l'eau en Haiti ; mémoire de maîtrise en affaires publiques à l'université LAVAL, 194p.

Economie 18^e édition, ISBN-10: 2717850805, ISBN-13: 978-2717850802, 782p.

Direction du Développement et de la Coopération (DDC) 2000 : Renforcement des compétences urbaines et décentralisation : le programme « Villes moyennes » au Burkina Faso, dans *Urbanews*, 2, (Lausanne).
Etablissement Public Communal de Développement (EPCD) 2004 : Présentation générale du projet « transformation au Grand Marché des halles et étals en boutiques », (Ouahigouya).

GNONHOSSOU, J. G. (2008) : Les marchés de la Commune de Dangbo dans le développement local. Mémoire de maîtrise, FLASH/UAC, 74p.

GNONHOSSOU, J. G. (2008) : Les marchés de la Commune de Dangbo dans le développement local. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH/UAC, 74p.

GOVO, P. G. (2008) : Réseau de marchés dans la Commune de Sô-Ava. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH, UAC, 87p.

GUESNERIE B. (2005) : Marché et marchandage, alternatives économiques n°223

GUESNERIE R. (2006) : A propos de la loi de l'offre et de la demande, alternatives économiques n° 224.

GUESNERIE R. (2006) : L'économie de marché de pommier.

GUEZERE Assogba, (2012) : Les taxis brousses Togolais : une réadaptation des taxis collectifs imposés par la concurrence des taxis-moto dans les villes secondaires. 19p

Imorou, A.-B. 2000 : Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du Marché Central de Parakou. Le bulletin de l'APAD : Les interactions rural urbain : circulation et mobilisation des ressources 19. 91-104.

KADJEBIN, T. R. G. (2010) : Gestion du marché de la ville de Dassa-Zoumè. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH, UNB, Abomey Calavi, 82p

KOUMAGNON P. (2008) : Marchés saisonniers informels de produits agricoles dans les arrondissements de Godomey et d'Abomey-Calavi, Mémoire de maîtrise de géographie, UAC, Bénin 112p.

KOUMAGNON R. (2004) : Les marchés de Porto-Novo dans les échanges commerciaux. Mémoire de maîtrise de géographie, FLASH, UNB, 110p.

KOUMAGNON R., (2004) : Les marchés de Porto-Novo dans les échanges commerciaux. Mémoire de maîtrise de Géographie. FLASH, UNB, 110p.

KPONOUKON, P. (2008) : Marchés saisonniers informels de produit agricoles dans les arrondissements de Godomey et d'Abomey-Calavi. FLASH, UAC, 112p.

LAFITTE M. (2007) : Développement durable et économie de marché.

LINDHOM, C. (2001): The market system, 2011. Princeton University, Press

MAMA Z. (2005) Echanges frontaliers et structuration de l'espace dans la Commune de Nikki. Mémoire de maitrise de géographie, FLASH, UAC, 128p.

Mariette Michelle DURAND, (2012) : Réseau des marchés dans la Commune de Zè. Mémoire de maitrise de géographie/DGAT/FLASH/UAC, 73p.

MORIN F. (2006) : Le nouveau mur de l'argent, Seuil, 2011.

N'BESSA, B. (2005) : Le marché de Dantokpa, Cotonou, projet PUB, 81p.

NASSA D. D. A. (2005) : Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au nord de la Côte-d'Ivoire. Thèse de doctorat, *Université de Bordeaux 3 – Michel de montaigne*, 336p.

NINOT, o. LESSOURD, M. et LOMBARD, J. (2005) : Nouveaux espace, nouvelles centralités échanges et réseaux en milieu rural Sénégalais. Historien et géographe, N° 379, Pp. 141-152

ORLEAN A. (2011) : L'empire de la valeur, éd. Du Seuil, Prix Paul Ricoeur

ORLEAN A. (2011) : L'empire de la valeur, Seuil, 2011.

PAULAIS, T. et WILHELM, L. (2000) Marchés d'Afrique. Edition Karthala, 198p.

PNUD (1990) : Rapport mondiale sur le développement humain. 239p

RAPPORT d'Evaluation (2013): Des toilettes pour tous à Sokodé par la valorisation des boues de vidange et le microcrédit. 59p

Schaeffer, J. 2006 : Infrastructures communales marchandes : difficile gestion publique et résistance des usagers : cas des marchés de Ouahigouya et Nouna au Burkina Faso. Burkina Faso : Bureau régional de la SNV

SOULE, B. G. et GANSARI, S. (2010) : La dynamique des échanges régionaux des céréales en Afrique de l'ouest. Rapport final, projet de « renforcement de l'intégration agricole régionale en Afrique de l'Ouest » (SRAI), 111p.

SY Ibrahim (2012) : Dynamique des stratégies de développement Local pour la décentralisation et l'aménagement du territoire : Apport du tourisme et son impact socio-économique dans la Commune de Saint- louis. 81p

TCHAOU M. (2011): Etude géographique du marché d'Ouando (Porto-Novvo) Mémoire de maitrise de géographie, UAC, Bénin 84p.

Tetouehaki TCHONDA: Analyse du marché de la vidange mécanique dans les villes moyennes et condition de réussite de l'entrepreneuriat privé. Etude de cas de Sokodé au Togo, 95p

UAID (bureau d'étude urbanisme, Architecture, Ingénierie, Design), novembre 2000, Etude de révision du schéma directeur de la ville Sokodé-Analyse de l'état actuel, Lomé.

ZOCLANCLOUNON, R. (2009) : Contribution à l'étude de l'aire d'influence du marché d'Azowlissè et dans la région du Bas-Ouémé. Mémoire de maitrise, UAC, 94p.

ANNEXES

ANNEXE 1 Questionnaire n°1 (Adressé aux notables de la Commune de Sokodé)

A- Identification de l'enquêté

1. Nom et Prénoms.....
2. Sexe : Féminin..... Masculin.....
3. Age
4. Lieu de résidence
5. Niveau d'instruction : Primaire Secondaire Supérieur Sans niveau

I-Historique et fonctionnement des marchés de la Commune

1. Comment est ce que le marché est créé ?.....
- 2-Depuis quand ce marché a-t-il créé ?.....
- 3-Quel est le nom du marché ?.....
- 4-Que signifie ce nom ?.....
- 5-Par qui a-t-il été créé ?.....
- 6- Pourquoi le choix de ce site.....
- 7- Quels étaient les jours d'animation ?.....
- 8- A quelles périodes de l'année ce marché s'animait plus ?.....
- 9-Comment a-t-il évolué ?.....
- 10-Ce marché a-t-il changé d'emplacement depuis sa création ? Oui Non
Si oui, pourquoi ?.....
Si non, pourquoi ?.....
- 11-Ya t-il un chef pour le marché ? Oui Non
Si oui, quel est son rôle ?.....
- 12-Quels sont les faits historiques qui ont marqué ce marché ?.....
- 13-Existe-t-il des totems pour ce marché ? Oui Non Si oui, les quels ?.....
Si non, pourquoi ?.....
- 14- Comment se faisaient les sacrifices dans le marché ?.....
- 15- Ces pratiques traditionnelles continuent d'être existé ?.....
- 16- Si non pourquoi ?.....

- 17- Dans quel canton de la Commune de Sokodé se trouvent ces marchés ?.....
- 18- Une partie des recettes reviennent-ils aux notables (créateurs) des marchés ?..

ANNEXE 2 :(Adressé aux responsables administratifs de la mairie)

B- Identification de l'enquêté

1. Nom et Prénoms.....
2. Sexe : Féminin Masculin
3. Age
4. Lieu de résidence.....
5. Niveau D'instruction : Primaire secondaire supérieur sans niveau

I-Questions relatives aux autorités chargées des affaires économiques de la mairie de Sokodé

- 1 Depuis combien de temps êtes-vous à la mairie?
- 2 Combien de marchés relèvent de votre compétence ?.....
- 3 Parmi ces marchés lesquels sont les plus importants de la Commune de Sokodé ?.....
- 4 Quelles sont les structures qui s'occupent de la gestion des marchés dans la Commune de Sokodé?.....
- 4- Quel est le rôle de chaque structure ?.....
- 5-Quels sont les problèmes que rencontrent ces structures?.....
- 6-Comment gérez-vous ces problèmes ?.....

II-Conditions d'attribution des places

- 1 Qui a construit les hangars ?.....
- 2 Combien de hangars y'a-t-il dans les marchés ?.....
- 3 Quels sont les catégories de hangar ?
- 4 Quel est l'état de ces infrastructures ?.....
- 5 Quelles sont les formalités à remplir avant d'avoir sa propre place ?.....

6 Y a-t-il une structure qui s'occupe particulièrement de l'attribution des places pour chaque marché? Oui Non

Si oui laquelle ?.....

Si non, pourquoi ?.....

III- Organisation du marché

1 Y a-t-il des structures qui s'occupent de l'organisation des marchés

Oui Non

Si Oui, lesquelles ?.....

Si Non pourquoi ?.....

2 La mairie prélève-t-elle des taxes ou impôts aux commerçants?.....

Si c'est les taxes quel est le montant ?.....

Si c'est les impôts, quel est le montant et quelle est la durée ?.....

3 Le montant des taxes varie t-il selon l'état des infrastructures ?.....

Si oui comment ?.....

Si non pourquoi ?.....

4 Y'a-t-il une sécurité des marchands les jours du marché ? Oui Non

Si oui, comment s'organisent telles ?.....

Si non, pourquoi ?.....

5 Avez- vous des toilettes et des dépotoirs dans les marchés ? Oui

Non Si oui, comment s'organisez- vous le nettoyage de ces infrastructures ?

6 Existe-t-il un plan de réaménagement des marchés ? Oui Non

Si oui qu'est ce qui est prévu ? Hangar Boutique Point d'eau

Point de et de traitement des ordures Toilettes

7- Existe-t-il une étroite communication entre la mairie et le comité de gestion ?

8- Quelles sont les perspectives de la mairie en ce qui concerne l'état des infrastructures et la commercialisation des marchés ?

IV- Gestion des fonds collectés au marché

1 Combien vous percevez à chaque jour du marché ?.....

2 Quelle est la part des recettes des marchés dans le budget communal ?.....

- 3 Comment répartissez-vous les fonds collectés aux marchés ?.....
- 4-Quelles sont en dehors des marchés, les autres sources de revenus ?.....
- 5- Quelles sont les proportions ?.....
- 6- Parmi ces ressources y compris celles des marchés, laquelle est la plus importante ?.....
- 7 Quelle est sa proportion ?.....
- 8 Quels sont les investissements que la mairie fait dans les marchés ?.....
- 9 Quel est le taux de recouvrement de ces investissements ?.....

V- Problèmes liés aux marchés de la commune de Sokodé

- 1 Quelles sont les problèmes que pose l'emplacement de ces marchés ?...
- 2 Quelles sont les dispositions que la mairie envisage prendre pour régler ces problèmes et favoriser dans le même temps le développement de ces marchés ?.....

Questionnaire n°3 (Adressé aux agents de collectes des taxes sur le marché)

Identification de l'enquêté

- 1-Nom et Prénoms.....
- 2- Sexe : Féminin Masculin
- 3 Age.....
- 4- Lieu de résidence.....
- 5- Niveau d'instruction : a- aucun ; b-Maternelle ; c- primaire ;
d- Secondaire ; e- Supérieur ; f- Autre

Questionnaire relative aux taxes prélevées dans les marchés

- 1- Quelles sont vos responsabilités dans le marché de Sokodé.....
- 2- Comment organisés vous la collecte des taxes dans le marché ?.....
- 3- Combien de franc prenez-vous par vendeur ?.....
- 4- Quels sont approximativement vos recettes par
Par marché quotidiens ?.....

Par marché périodique.....

5- Quelles sont vos recettes totales par :

Par moi.....

Par an.....

6- Quels sont les moyens de pression utilisés pour obliger les usagers des marchés à payer les taxes ?

7- Quel est votre salaire ?.....

8- Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés ?.....

9- A qui versez-vous les recettes ?.....

Guide d'entretien avec le comité de gestion

Identification de l'enquêté

Nom et Prénoms.....

Sexe

Age.....

Niveau d'instruction : Primaire Secondaire Supérieur Sans niveau

Gestion des marchés de la Commune de Sokodé

1 Quelles sont les actions que vous menez dans le marché ?.....

2 Est-ce que chaque marché a un comité de gestion ?.....

3 Quels critères faut-il remplir pour avoir accès à la place dans le marché ?

.....

4 Comment se fait la gestion du marché ?.....

5 Exécutez-vous les ordres de la mairie ?.....

6- Y a-t-il des travaux d'assainissement au marché ? Oui Non

Si oui est il payant ou gratuit ?.....

7- Quel lien existe-t-il entre le jour de la tenue du marché et les autres marchés ?.....

8- La mairie compte au total combien de marché ?.....

- 9- Ces marchés se trouvent dans quels cantons ?.....
- 10- Quel est la périodicité de ce marché ?
 7 jrs 5jrs 3 jrs 2jrs 1 jrs
- 11- Combien de hangars il y'a dans le marché ?.....
- 12- Le montant des taxes varie-t-il selon les jours d'animation ?
 Oui Non
- 13- Combien collecté par jour, en moyenne ?.....
- 14- Quelle est la part des taxes qui revient à la gestion des marchés ?...
- 15- Où faites-vous le versement ?.....
- 16- Existe –t-il un comité de contrôle des collectes des taxes ?.....
- 17- Les appâtâmes sont-ils construit par la mairie ou par les usagers eux même ?.....
- 18- Quel est le salaire des tickettiers ?.....
- 19- Ce marché connaît-il d'encombrement ?.....
- 20- L'encombrement se fait sentir plus quels jours ?.....
- 21- Existe-il une sécurité les jours d'animation des marchés ?.....
- 22- Les agents de sécurité sont-ils payés par la mairie ou les usagers eux mêmes ?.....
- 23- Etes-vous confronté à des problèmes de vol ?.....
 Si oui quelles sont les mesures que vous envisagez prendre pour mettre fin à ce fléau ?.....
- 24- Comment les commerçants sont-ils disposés ?.....
- 25- Ce marché est un marché de : Ravitaillement collecte ?
- 26- Qu'est ce qui explique la particularité de chaque marché ?.....
- 27- Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés ?.....
- 28- Quelles sont les stratégies que vous pensez utiliser pour éradiquer ces problèmes ?.....
- 29- La mairie est-t-elle au courant de tous ces problèmes ?.....

Questionnaire n°4 adressé aux commerçants des marchés de la Commune de Sokodé

Identification de l'enquête

Nom et Prénoms

Sexe.....

Age.....

Lieu de résidence.....

Niveau d'instruction : Maternelle ; Primaire ; Secondaire

Supérieur ; Sans niveau

Questionnaire relative aux commerçants

1 Depuis quand exercez-vous cette activité ?.....

Moins de 5ans 5ans 10 ans 20ans plus de 20ans

2 Quels sont les produits que vous commercez ?

Produits locaux Produits manufacturés

3 D'où proviennent les produits que commercialisés ?.....

4 Quels sont les marchés extérieurs sur lesquels vous vendez vos produits ?.....

5 Quand s'anime le marché ? Jours Nuit

Quelle est la périodicité de ce marché ?

Tous les jours ; 3 Jours ; 5 jours Autres à précisé

6 D'où viennent vos clients ?.....

7 Comment s'organise la commercialisation ?

Grossistes Semi-grossiste Détaillants

8 Sur quelles voies transportez- vous les produits ?

Routière Aérienne Fluviale ferroviaire

9 Par quels moyens vous acheminez les produits vers les lieux de vente ?

Pied mototaxi tricycle Voiture

10 Quel est le coût de transport aller-retour du lieu de d'achat au lieu de vente ?

1000F 5000F 10000F 20000 et plus

11 Où stockez-vous vos produits ?

Magasins Maison Au marché Autres

12-Quelles sont les périodes favorables pour le bon écoulement des produits ? Saison sèche Saison pluvieuse Autre à préciser

12 Est-ce que les prix de vos produits varient pendant ces périodes ?

Oui Non

Si oui comment ?.....

Stable moins chers un peu chers Chers

14- Quels sont les prix et les unités de mesure de vos produits ?.....

15- Payez-vous régulièrement des taxes aux marchés ?

Oui Non Si oui combien /Jour ?.....

16- Avez-vous :

Des toilettes ? Oui Non

Des dépotoirs ? Oui Non

De l'eau potable ? Oui Non

Si oui comment participez-vous à l'entretien de ces infrastructures ?.....

17- Etes vous satisfait de vos revenus ? Oui Non

18- A combien s'élèvent les revenus journaliers tirés de votre activité ?

2000F 5000F 10000 Plus 10000F

19- A quoi servent les revenus que vous obtenez ?

Cérémonie Scolarisation Santé Alimentation Autres

20-Avez-vous facilement accès aux crédits ? Oui Non

Si oui dans quelles structures faites vous des prêts ?.....

21- Combien de fois vous fréquentez ce marché par semaine ?.....

22-Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?.....

- concernant la commercialisation ?.....

- concernant l'état des infrastructures marchandes ?.....

- concernant l'assainissement.....

23-Quelles suggestions préconisez-vous pour résoudre les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?.....

Listes des figures

Figure 1 : Localisation de la Commune de Sokodé	18
Figure 2 : Evolution de la population de la Commune de Sokodé jusqu'en 196020	
Figure 3 : Carte de la commune de Sokodé indiquant les différents marchés	43
Figure 4 : Comparaison des recettes prévues et celles entrées de 2016-2018	59
Figure 5 : Différents gains tirés des activités des marchés	62
Figure 6 : Destination (en %) des gains tirés des activités commerciales	63

Liste des tableaux

Tableau I : Point de recherche documentaire	24
Tableau II : Répartition par sexe des commerçants enquêtés dans les marchés de la Commune de Sokodé	27
Tableau III : Répartition par sexe des personnes interviewées	27
Tableau IV : Jours d'animation des marchés de la Commune de Sokodé	50
Tableau V : Nombre de hangars construits dans chaque marché de la Commune de Sokodé	66

Liste des photos

Photo 1 : Machine de collecte des taxes dans les marchés de Sokodé.....	48
Photo 2 : Marché central en animation.....	49
Photo 3 : Marché de bétail en animation	49
Photo 4 : Vente de produits céréaliers dans le marché d'Akamadè.	51
Photo 5 : Produits maraichère en vente dans le marché de Komah	51
Photos 6 et 7 : Produits de la vaisselle exposés en vente dans le marché central	54
Photo 8 : Vente de bois de chauffe dans le marché de Komah	55
Photo 9 : Vente de tubercule d'igname dans le marché de Komah	55
Photo 10 : Ovins en vente dans le marché de Bétail	55
Photo 11 : Volailles en vente dans le marché de Bétail	55
Photo 12 : Infrastructures marchandes modernes construites dans le marché de Komah	65
Photo 13 : Infrastructure marchande précaire au marché de bétails	67
Photo 14 : Infrastructure marchande précaire au marché d'Akamadè	67
Photo 15 : Caniveaux ouverts non curés du marché Central.....	70

TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
Dédicace	Erreur ! Signet non défini.
Remerciements.....	Erreur ! Signet non défini.
Sigles et acronymes.....	Erreur ! Signet non défini.
Résumé/Abstract.....	Erreur ! Signet non défini.
Introduction.....	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Cadre théorique	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1. Problématique	11
1.2. Objectif global.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1-Objectifs spécifiques	14
1.3. Hypothèses.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4. Clarification des concepts.....	14
1.5. Milieu d'étude	16
1.5. 1 Situation géographique de la Commune de Sokodé	16
1.5.2 Facteurs physiques	19
1.5.2.1 Relief.....	19
1.5.2.2 Climat.....	19
1.5.2.3 Hydrographie.....	19
1.5.3 Facteurs humains.....	20
1.5.3.1 Population et religion	20
1.5.3.2 Economie	21
1.5.3.3 Agriculture	21
1.5.3.4 Elevage.....	21
1.5.3.5 Transport.....	22
1.6. Méthodologie de recherche.....	22
1.6.1. Collecte des données	23
1.6.1.1- Types et natures des données collectées	23
1.6.1.2 Techniques de collecte des données.....	23
1.6.2. Groupes cibles.....	25
1.6.2. Outils de collecte et matériels utilisé	25
1.7. Echantillonnage.....	26
1.8.1. Traitement des données	28

1.9. Analyse des résultats	28
1.10. Difficultés rencontrées.....	29
CHAPITRE II : POLITIQUES DE DECENTRALISATION AU TOGO	
.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1 Qu'est ce que la décentralisation ?.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Décentralisation, une question au centre des débats au Togo	Erreur ! Signet non défini.
2.3 Etat d'avancement du processus de décentralisation au Togo	Erreur ! Signet non défini.
2.3.1 Réforme de 1981	32
2.3.2 Réforme de 1998	32
2.3.3 Réforme de 2007	33
2.4 Etat de mise en œuvre du processus de la décentralisation	36
2.5- Date de mise en place des Délégations Spéciales	36
2.6 Mode et critère de désignation et composition des Délégations Spéciales ..	36
2.6.1 Au niveau des Communes	37
2.6.2 Au niveau des préfectures.....	37
2.8 Blocages et les étapes à franchir	38
2.8.1 Raisons politiques	38
2.8.2 Raisons financières.....	38
2.8.3 Raisons structurelles.....	39
CHAPITRE III : GESTION ET CONTRIBUTION DES MARCHES AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE DE SOKODE	
.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1- Marchés de la Commune de Sokodé et leur caractéristiques	Erreur ! Signet non défini.
3.1.1 Marché central ou grand marché de Sokodé	40
3.1.2 Marché de Komah	41
3.1.3 Marché de Bétail ou Petit Marché	41
3.1.4 Marché d'Akamadè	41
3.2 Genèse et évolution des marchés de la Commune de Sokodé	Erreur ! Signet non défini.
3.3 Usagers	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Gestion des marchés dans la Commune de Sokodé.....	45
3.4.1 Rôles de chaque structure	47

3.4.1.1- Direction des Services Techniques (DST)	47
3.4.1.2 Direction Administrative Financière (DAF)	47
3.4.1.3 Directions des Marchés	47
3.4.1.4 Chefs notables et religieux.....	48
3.5 Périodicité des marchés	48
3.5.1- Marchés quotidiens	49
3.5.2- Marchés périodiques	49
3.6 Commerce dans les marchés de la commune de Sokodé.....	50
3.6.1- Typologie des produits des marchés de la Commune de Sokodé.....	50
3.6.1.1 Produits locaux	50
3.6.1.1.1 Produits vivriers	51
3.6.1.1.2 Produits d'élevage	52
3.6.1.1.3 Produits de la médecine traditionnelle et objets artisanaux	52
3.6.1.2- Produits manufacturés	52
3.6.1.2.1- Produits vestimentaires.....	52
3.6.1.2.2- Produits chimiques	53
3.6.1.2.3- Objets d'équipement	53
3.6.2 Spécificité de chaque marché de la Commune de Sokodé.....	54
3.6.3 Relations avec autres localités	56
3.7 Contribution des marchés au développement de la Commune de Sokodé... 56	
3.7.1 Importance des marchés pour différents acteurs	56
3.7.1.1 Importance des marchés pour les producteurs.....	56
3.7.1.2 Importance des marchés pour les commerçants	57
3.7.1.3 Importance des marchés pour les transporteurs.....	57
3.7.1.4. Contribution des recettes des marchés aux finances locales	57
3.7.1.5 Contribution des recettes des marchés dans le paiement du personnel de la Mairie.....	61
3.7.1.6 Contribution des recettes des marchés dans la construction des hangars	61
3.7.1.7 Contribution des marchés dans la construction des magasins et des boutiques.....	61
3.7.1.8 Contribution des marchés au développement socioculturel.....	62

CHAPITRE IV : CONTRAINTES LIEES AU FONCTIONNEMENT ET A LA GESTION DES MARCHES ET APPROCHES DE SOLUTIONS..... Erreur !

Signet non défini.

4.1- Caractéristiques des infrastructures marchandes...**Erreur ! Signet non défini.**

4.2- Problèmes de gestion des marchés de Sokodé	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1- Problèmes d'ordre politique et administratif.....	67
4.2.2- Problèmes liés à l'administration locale	68
4.2.3 Entretien, le nettoyage et l'enlèvement des ordures	69
4.2.4 Problèmes d'assainissement et d'hygiène	69
4.2.5 Installations financées dans leur très grande majorité par les commerçants eux-mêmes	70
4.2.6 Problèmes liés à l'approvisionnement en eau: marchands d'eau et branchements privés.....	71
4.2.8 Problèmes liés aux faibles productivités agricoles	71
4.2.9 Autres difficultés	72
4.3 Projet de réhabilitation du grand marché de Sokodé	Erreur ! Signet non défini.
4.3.1 Réhabilitation et construction d'infrastructures marchandes comme mode d'intervention.....	73
4.4 Souhaits des commerçants à l'occasion d'un réaménagement du marché	
4.5 Approches de solutions liés aux dysfonctionnements des marchés	76
4.5.1- Responsabilité des futurs élus locaux	76
4.5.2- Mobilisation des ressources humaines.....	77
4.5.3- Bonne gouvernance des affaires locales	78
4.5.4- Infrastructures et assainissement	79
4.5.5- Gestion des places.....	80
4.5.6- Nécessité de coopération entre les ONG et les populations	80
4.6 DISCUSSION	81
4.6.1 Fonctionnement des marchés dans les Communes de Kpomassè et de Zè	81
4.6.2 Produits vendus	81
4.6.2.1 Produits agricoles	81
4.6.2.2 Produits manufacturés	82
4.6.3 Caractéristiques des infrastructures marchandes.....	82
4.6.4 Problème d'assainissement et d'hygiène.....	83
4.6.5 Problèmes d'ordre politique et administratif.....	83
Conclusion	Erreur ! Signet non défini.
Références Bibliographiques.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.
Listes des figures.....	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux.....**Erreur ! Signet non défini.**
Liste des photos.....**Erreur ! Signet non défini.**
TABLE DES MATIERES.....**Erreur ! Signet non défini.**